

Deuxième séance, mercredi 16 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i>
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Récapitulation générale	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-55	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-93	Motion	Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-102	Motion	Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Esther Schwaller-Merkle Laurent Baeriswyl <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-104	Postulat	Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises	Retrait	<i>Auteur-s</i> Brice Repond Annick Remy-Ruffieux <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-GC-187	Election protocolaire	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-188	Election protocolaire	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-189	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-190	Election protocolaire	Président-e du Conseil d'Etat pour 2023	Scrutin uninominal	
2022-GC-191	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2023	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Bertrand Gaillard, Nicolas Pasquier, David Fattebert, Jacques Morand, Simon Zurich, Nicolas Bürgisser et Susanne Schwander.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Pour ce qui concerne le Conseil d'Etat – Chancellerie, avec un excédent de charges de 15 881 000 frs au budget 2023, on constate une augmentation de 139 000 frs par rapport au budget 2022 et de 595 000 frs par rapport aux comptes 2021.

Pour le Conseil d'Etat, on constate dans les prestations de service par des tiers une augmentation de 150 000 frs par rapport au budget 2022 pour Fribourgissima – Image Fribourg. L'augmentation est due au lancement de la marque de Fribourg. Une provision qui avait été constituée pour la promotion de l'image du canton est utilisée pour le lancement de cette marque. Dans cette provision, qui n'avait pas été utilisée jusque-là, il y a 500 000 frs à disposition qui seront utilisés sur plusieurs années. En 2023-2024, le montant utilisé sera de 150 000 frs par année et 100 000 frs pour 2025 et 2026.

Pour la Chancellerie d'Etat, au niveau du personnel, il y a une augmentation de 1,1 EPT par rapport au budget 2022. Cette différence est justifiée par des transferts à l'Autorité de la transparence, de la protection des données et de la médiation et du Service d'achat du matériel et des imprimés et 1 EPT pour un nouveau collaborateur scientifique universitaire. Ce collaborateur scientifique accordé par le Conseil d'Etat est destiné à poursuivre le programme de digitalisation avec les communes (DIGI-FR). Cette personne aura un rôle de coordinateur du côté de l'Etat, tandis que l'Association des communes fribourgeoises aura également un coordinateur.

Les prestations de service par des tiers sont en diminution de 120 000 frs par rapport au budget 2022. La différence est en partie liée au point «Transparence du financement de la politique». Pour faire un concept en partenariat avec BDO, il avait été budgétisé 250 000 frs pour les coûts externes qui n'ont pas été utilisés totalement. 2023 est une année intermédiaire, le contrôle va plus vite que prévu et l'essentiel du travail concernant les élections 2023 sera fait durant l'année 2024.

Pour les subventions cantonales aux partis politiques, il y a un montant de 345 000 frs en lien avec les élections fédérales 2023. Ces subventions ne sont attribuées que lors d'élections, au budget 2022 il n'y a pas eu de subventions. Les subventions ont été calculées comme suit : 150 000 frs pour l'élection au Conseil national, 45 000 frs pour l'élection au Conseil des Etats et 150 000 frs pour les coûts de mise sous pli et envoi de la publicité.

Enfin, au Service d'achat du matériel et des imprimés, il y a une diminution de l'excédent de charges de 133 720 frs par rapport au budget 2022. Au niveau de ce service, il y a des réflexions sur une éventuelle réorganisation, par exemple rattacher les activités 'imprimés' à celle de l'OCMS.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). En ma qualité de rapporteur général de la CFG je me dois de brièvement redéposer et motiver l'amendement A2 du projet bis de la CFG, qui touche tant la rubrique 3636.147 de la Chancellerie d'Etat avec une augmentation de 180 000 frs pour les subventions cantonales aux partis politiques qui ont été relevées par M^{me} la Rapporteuse, et la rubrique de compensation au 3130.049, à nouveau au SITel, qui décidément perd quelques plumes au fil de l'exercice de l'examen du budget 2023.

Comme déjà dit, la CFG estime quasiment à l'unanimité que les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans notre débat démocratique et que ces partis se voient dans certaines difficultés ces dernières années avec une forte progression et un accroissement sur les coûts liés aux campagnes, et en même temps une diminution du soutien financier de tiers. La CFG n'a pas été unanime quant à la réponse apportée à ce constat. La majorité estime que c'est justement cet amendement qui devrait pallier cette pression et la minorité de la CFG estime que les montants supplémentaires alloués dans le cadre de la révision de la LGC devrait suffire et qu'il n'y pas lieu de soutenir cet amendement.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis membre de la CFG et auteur de cet amendement selon le projet-bis de la commission. J'aimerais donner un peu de *Herzblut* pour cette argumentation.

Je pense que nous sommes tous conscients du rôle important joué par les partis politiques cantonaux dans le cadre des grandes élections cantonales ou nationales. Cela commence par la recherche de candidats appropriés, la mise en place d'une communication appropriée, aujourd'hui principalement avec une agence de communication professionnelle, l'organisation d'événements d'information et bien plus encore. Bien sûr, chaque parti tente ici de se mettre sous sa meilleure lumière, mais ce travail permet aussi de présenter aux citoyennes et au citoyens un véritable choix pour leur élection dans le cadre d'une campagne électorale efficace et passionnante. Tout cela coûte beaucoup d'argent et nous avons vu à l'occasion des élections cantonales et de l'élection complémentaire au Conseil des Etats en 2021 – grâce à l'obligation de publier les finances des partis – que cela affecte tous les partis plus ou moins de la même manière.

Même avant l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence et même avant le Covid, il n'était pas facile de collecter les fonds pour les grands scrutins. Malheureusement, la loi sur la transparence n'aide pas nécessairement, car les donateurs privés ou les entreprises évitent d'être déclarés dans le cadre de l'obligation de publier ces données. Je ne vais pas exagérer sur le point de la transparence, je ne pense pas que ce soit le problème principal. Ce sont probablement plutôt les conséquences de la crise Covid et de l'inflation imminente actuelle due à la crise énergétique qui signifient que de nombreuses entreprises, mais aussi des particuliers, auront l'année prochaine d'autres priorités que de soutenir financièrement les partis politiques pour les élections.

Un point supplémentaire qu'il ne faut pas oublier, on a la nouvelle législation sur les jeux d'argent. Cela n'aide pas non plus les partis politiques comme pour beaucoup d'autres associations. Il est difficile aujourd'hui d'organiser un loto ou des tombolas, ce qui était dans notre parti durant de nombreuses années le cas. On a aussi pu récolter de l'argent ainsi.

Il y a un autre point qui mérite d'être mentionné dans ce contexte: ce ne sont pas seulement les dépenses des partis, mais aussi celles des candidats individuellement, qui pointent vers le haut. Aujourd'hui, un candidat intéressé à une élection doit non seulement se demander s'il consacre du temps et de l'énergie à une campagne électorale mais aussi s'il dispose de ressources financières suffisantes pour pouvoir participer dans une certaine mesure. Cela peut amener des personnes capables, en particulier la jeune génération, à renoncer à une candidature pour des raisons financières.

Cette tendance désagréable ne peut être atténuée que si les partis cantonaux disposent de ressources financières suffisantes pour offrir à tous les candidats un cadre si bon que l'effort individuel des candidats individuels est limité.

Peut-être encore un petit d'ajout: nous ne parlons pas ici d'une mesure permanente. Il s'agit de cette augmentation ponctuelle pour 2023. De plus, les partis continueront d'être tenus de publier leurs comptes, où le public pourra savoir comment les fonds ont été utilisés par les partis.

Le groupe Le Centre est presque à l'unanimité derrière ce projet. Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter en faveur de cet amendement visant à augmenter la contribution de soutien aux partis politiques pour les élections de 2023.

Je suis désolé pour le SITel. J'ai été le premier à avoir proposé de compenser au SITel. Il y a notre collègue Bürdel, qui n'avait hier pas de meilleure idée que de gratter lui aussi pour son truc chez le SITel. Je suis désolé, mais cela reste à mon avis digérable pour le SITel.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Werte Anwesende, ich nehme Stellung zum Änderungsantrag des Generalberichterstatters respektive zum Herzblut von Bruno Boschung.

Ich habe keine Interessenbindung zu diesem Thema, ausser, dass ich, wie erwähnt, in der FGK mitarbeite und mein Herzblut in dieser Sache nicht mit demjenigen von Bruno Boschung übereinstimmt.

Im Budget 2023 ist jener Betrag aufgeführt, welcher vor der Covid-Krise üblich war. Für die letzten Wahlen wurde dieser Betrag in Folge der schwierigen Kommunikation mit der Bevölkerung auch aus unserer Sicht zurecht nach oben angepasst. Nun sind wir wieder in der Normalität, und unsere Fraktion ist der Auffassung, dass der vom Staatsrat ins Budget aufgenommene Betrag ausreichen muss. Wir haben gestern und heute über schwieriger werdende Verhältnisse unserer Kantonsfinanzen, über nach oben anzupassende Steuersätze und auch Verschiebungen von finanziellen Mitteln debattiert und diese teilweise auch beschlossen. Erst im Oktober haben wir, das heisst, die Mehrheit von euch, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, im Rahmen der Revision des Grossratsgesetzes die Fraktionsentschädigungen grosszügig erhöht und damit den Parteien im Bereich des Parlamentsbetriebs zusätzliche Mittel zugesprochen.

Aus der Sicht unserer Fraktion ist die nun beantragte Verschiebung dieser Gelder zur verstärkten Unterstützung der Wahlkampfbudgets der Parteien ein falsches Signal gegenüber unserer Bevölkerung. Unseren Vorbildcharakter nehmen wir so nicht wahr und werden dementsprechend unglaubwürdig.

Wir sind uns bewusst, dass es sich beim beantragten Betrag im Staatsbudget um einen bescheidenen Betrag handelt und die Kompensation rechtlich korrekt ist, aber, ich wiederhole mich, aus unserer überzeugten Sicht ist das Bild des Grossen Rates, das wir bei einer Annahme des Antrags abgeben würden gegenüber dem Wähler, höher zu bewerten.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion lehnt den Antrag einstimmig ab.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire et élu du PLR. Je m'exprime à titre personnel.

Gargantuesque, tel est l'appétit de certains partis politiques pour les deniers publiques en cet automne pourtant annonciateur de lendemains qui déchantent. Pas rassasiés par la multiplication par six des indemnités aux groupes parlementaires, ce que le PLR avait combattu, pas assouvis par le subventionnement de la presse, les fameux journaux gratuits afin d'en obtenir les bonnes grâces, ce que le PLR avait combattu, pas repus de tout cela, certains partis politiques veulent fortement augmenter la participation des contribuables à la prochaine campagne électorale, ce que le PLR combattrait. Les arguments avancés ne tiennent pas. Un parti politique dont les idées séduisent n'a pas besoin d'abuser d'artifices publicitaires pour gagner. Pour moi, la question suivante se pose. Maintenant que nos budgets sont publics, vous pouvez comparer. Vous verrez qu'en ratio voix/financement, le PLR s'en sort bien mieux que certains. Alors que 2023 s'annonce pour beaucoup difficile, l'argent des Fribourgeoises et des Fribourgeois doit-il couler à flot pour financer nos publicités électorales? Non, bien sûr que non. Sachons faire preuve de décence en rejetant cette proposition et en soutenant la version initiale du Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je prends également la parole sur cet amendement. J'ai été surpris par le député Michellod, qui nous annonce que le PLR ne fait pas de publicité. J'ai un autre regard sur les dernières campagnes.

Il y a un intérêt, mais je n'en ai plus. J'ai été longtemps membre du comité des Verts fribourgeois, président du parti, et j'ai organisé de nombreuses campagnes.

Tout d'abord, je constate que c'est la course aux armements. Chaque campagne coûte plus cher que la précédente. On est en train de s'occuper des rentrées mais on doit aussi agir au niveau des charges. Je constate aussi que la loi sur la transparence a fait un certain effet. C'est bien ce qu'elle voulait d'ailleurs. Evidemment, des entreprises sont un peu moins enclines à donner à des partis politiques si ensuite elles souhaitent devenir adjudicataires de marchés publics. C'est un peu embêtant si tout le monde sait que vous avez financé la campagne de ceux qui vous octroient des mandats.

Enfin, je dirais par rapport à la proposition qui est faite par la CFG, je constate qu'une majorité est pour le financement public des campagnes électorales. Peut-être qu'un jour il faudra aller surtout pousser cette logique plus loin et définir le montant qui est dépensé dans des campagnes électorales. C'est un peu comme dans le sport d'élite. On va chaque fois plus loin et on dépense des millions pour faire élire des gens. Je rejoins ici M. Michellod, si tout le monde a la même exposition, les meilleures idées l'emportent.

J'en profite aussi pour inviter les représentants des médias à organiser les débats de la manière la plus équitable possible. Souvent, quand ils organisent les débats, ils prennent en compte les forces en présence dans l'ancien parlement ou l'ancien gouvernement. C'est une nouvelle élection et l'on doit s'efforcer de donner le même temps de parole à tous les acteurs, quelle

que soit leur force dans le précédent parlement. En disant cela, je défends très mal l'intérêt de mon parti, qui est en train de devenir un très grand parti.

Cela étant dit, je vous informe que le groupe soutiendra cet amendement.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je ne vais pas revenir sur les arguments de la CFG, qui ont été développés par le rapporteur général.

Il est vrai qu'il y a eu un précédent en 2021. Cela était motivé par les effets de la pandémie du COVID, l'impossibilité de faire campagne et la situation des entreprises. Les montants des subventions cantonales avaient été augmentés à ce moment-là. Il avait été dit que c'était une action unique. En conséquence, le montant qui figure au budget 2023 correspond à celui des années électorales antérieures à la pandémie.

Une dernière précision sur la loi sur la transparence, il faut savoir que les élections fédérales ne seront pas soumises à la loi cantonale sur la transparence. Les futures règles fédérales sont assez différentes dans la réglementation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à cet amendement. Les arguments, on les a déjà entendus. Je me permets quand même de revenir sur deux éléments.

Elections fédérales 2019: 195 000 frs; l'année passée, pour les élections cantonales, il y avait quand même des circonstances particulières avec encore les effets des mesures concernant le COVID, des restrictions, des difficultés de se rassembler. On peut comprendre qu'il y ait là la nécessité d'un coup de main supplémentaire dans l'organisation, dans la préparation de campagne et dans les élections elles-mêmes. La loi sur la transparence s'est appliquée pour la première fois aux élections cantonales de l'année passée. Comme l'a dit M^{me} le Rapporteur, cette loi cantonale sur la transparence ne s'applique pas pour les élections fédérales de l'année prochaine. Il y a une autre loi sur la transparence qui est la loi fédérale. Elle est moins contraignante dans les montants à partir desquels il faut déclarer les soutiens. Ces deux éléments ne se retrouvent pas pour l'année prochaine. Cela veut dire pour nous qu'il n'y a pas de situation particulière à considérer pour les élections fédérales 2023. C'est pour cela qu'on estime que les justifications données ne sont pas fondées. Evidemment, quand c'est normal et qu'il n'y a rien de spécial, c'est ponctuel, et vous pouvez le faire ponctuel à toutes les élections. Cela perd complètement son sens. Voilà les deux arguments principaux.

Je me permets une remarque sur les compensations et pas seulement celle d'aujourd'hui mais celle d'hier également, qui n'ont été faites que sur le SITel. J'aimerais quand même relever que l'enveloppe budgétaire de 58 millions sur laquelle vous avez pris tous les montants n'est pas un *cloud* de 58 millions avec des millions qui attendent une affectation. Tous ces montants sont affectés. Dans le justificatif détaillé du budget que reçoivent les membres de la CFG, vous avez la liste de presque une centaine de rubriques, qui comprennent également des sous-rubriques, dans lesquelles il y a tous les projets détaillés. Ces projets sont planifiés. On ne peut pas le faire d'une semaine à l'autre. On planifie à plus d'une année au SITel. Il y a des personnes derrière ces projets qui ont maintenant leur tableau de Gantt avec les mois, les semaines où ils vont se pencher sur tel dossier. A voir certains membres du Grand Conseil venir puiser là-dedans, j'ai parfois l'impression qu'ils considèrent cela comme un puits sans fond.

Eh bien, il n'y a pas de marge là-dedans. Les projets pour lesquels vous avez enlevé les moyens ne se feront pas. Ils seront décalés d'une année, parce que ce sont des projets dont on a besoin. J'aimerais quand même attirer votre attention sur cette situation extrêmement préjudiciable pour le SITel en la matière. Je précise encore que dans les domaines qui sont touchés, vous avez par exemple la refonte complète de la centrale sanitaire 144, la refonte complète du suivi et du pilotage numérisé de toute la comptabilité de l'Etat de Fribourg, le projet SAP, toute la refonte et les mises à jour de Windows, et vous avez toute la refonte du site internet du Grand Conseil. Je vous rassure, on ne va pas complètement empêcher la réalisation de certains projets, mais on repousse des projets qui existent. Il n'y a pas de marge et de gras ou de mou là-dedans. Le Conseil d'Etat a fait son job en la matière. Les projets au début de l'année se montaient à 100 millions. On vous fait une proposition à 58 millions au budget pour des arbitrages, pour tenir compte d'autres choses, pour avoir un budget équilibré, et on a taillé là-dedans. On s'est concentré sur l'essentiel. En traçant cela, en repoussant, vous faites du dégât. J'aimerais simplement attirer votre attention là-dessus.

Je vous recommande de ne pas suivre cet amendement.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Si vous me permettez un petit correctif, c'était M^{me} le Rapporteur ou aussi M. le Commissaire du Gouvernement qui ont dit qu'il n'y a aucune influence de la loi sur la transparence pour l'année prochaine. Ce n'est pas juste. Pour les candidatures individuelles au national, je suis d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord pour l'élection au Conseil des Etats, qui est soumise à la loi cantonale. Et d'autre part, les partis politiques y sont soumis également. Il faut par défaut qu'on dépose nos comptes chaque année, élection ou non. Je voulais juste rectifier cela pour qu'on soit tous au clair avant de pousser le bon bouton.

> Au vote, la proposition de la Commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 76 voix contre 24 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission (projet bis) : Total 76

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brallard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 24

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB)

S'est abstenu : Total 1

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir législatif

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:
Rapport/message: **10.10.2022** (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission: **04.11.2022** (BGC novembre 2022, p. 3314)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). L'excédent de charges est en augmentation de 206 000 frs par rapport au budget 2022 et de 161 000 frs par rapport aux comptes 2021.

Pour le Grand Conseil, il y a 1 EPT supplémentaire, soit 8,25 EPT au budget 2023, et ceci s'explique par un nouveau poste d'intendant à l'Hôtel cantonal. L'intendant sera chargé de faire les visites de l'Hôtel cantonal, ainsi que de faire le lien avec les concierges notamment. Il permettra de faire « vivre » l'Hôtel cantonal.

En ce qui concerne les frais de location de locaux, il y a une diminution de 80 000 frs par rapport au budget 2022 et de 158 860 frs par rapport aux comptes 2021, qui trouve son explication par la location de locaux pour les sessions extra muros. En 2021, toutes les sessions et en 2022, la moitié des sessions, ont eu lieu hors de l'Hôtel cantonal, expliquant la différence entre les comptes 2021, le budget 2022 et le budget 2023.

Enfin, les subventions cantonales aux groupes parlementaires sont en augmentation de 160 000 frs par rapport au budget 2022. Ceci s'explique par la révision de la LGC, qui prévoit un montant forfaitaire pour chaque groupe parlementaire de 37 700 frs au lieu de 5700 frs.

La Secrétaire générale. J'aimerais juste apporter une précision par rapport à la refonte du site Parlinfo: la refonte de ce site sera faite par M. Christophe Dupasquier, chef de projet TIC auprès du Secrétariat du Grand Conseil, et non par le SITel.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
 - > Il n'y a pas de modification.
-

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **10.10.2022** (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission: **04.11.2022** (BGC novembre 2022, p. 3314)

Récapitulation générale

Moussa Elias (PS/SP, FV). Zuerst möchte ich mich bei Kollege Boschung entschuldigen, dass ich das Wort zuerst mit zu wenig Pep ergriffen habe, ich war da noch zu fest in Gedanken vertieft.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été discutés hier après-midi tardivement et ce matin et vous rappeler qu'à l'issu de l'examen du budget 2023 notre Grand Conseil a accepté trois amendements, qui auront les conséquences suivantes:

- > Au centre de charges 3636 Chancellerie d'Etat, à la rubrique 3636.047 "Subventions cantonales aux partis politiques", le nouveau chiffre inscrit sera 525 000 frs au lieu des 345 000 frs.
- > Au Service de la culture, à la rubrique 3636.118 "Subventions cantonales pour le développement de la culture", un nouveau montant de 4 665 000 frs doit être inscrit au lieu des 4 165 000 frs.
- > Au 3725 SITel, à la rubrique 3130.049 "Travaux informatiques effectués par des tiers", un nouveau montant de 27 118 230 frs doit être inscrit au lieu de 27 598 230 frs.

- > A la rubrique 3113.000 "Achat de matériel de logiciels informatiques", le montant à faire figurer au budget est nouvellement de 7 559 870 frs au lieu des 8 059 870 frs.
- > Pour terminer, au Service des construction et de l'aménagement, à la rubrique 3010.118 "Traitement du personnel auxiliaire", le montant à inscrire est de 405 000 frs au lieu des 105 000 frs.

Je vous transmets tous ces chiffres sous le contrôle attentif du commissaire du gouvernement, qui certainement va soit me corriger soit les confirmer.

J'ai encore une petite remarque. Je constate que finalement ce qui a fait beaucoup débat lors de l'examen de détail de notre budget était notamment et surtout les rubriques de compensation. Comme déjà dit hier, je pense qu'il est temps que la CFG se penche d'une manière plus approfondie sur cette thématique. La souveraineté budgétaire revient au Grand Conseil. Bien évidemment, on part du principe que le projet de budget du Conseil d'Etat, que chaque dépense qui est prévue au projet de budget a son sens et est donc affectée. J'estime qu'il y a ici une différence à faire entre ce qui est affecté et ce qu'il est légalement pas possible de modifier. C'est quand même deux choses bien différentes. Je pars du principe que l'on va revenir sur cette discussion sûrement en CFG lors de l'examen du prochain budget.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M. le Rapporteur qui me renvoie la balle pour la vérification des chiffres.

Je viens de recevoir un mail. Je ne sais pas si je dois le dire ou non. Je vous le dis quand même, comme ça, à défaut, je l'aurai fait. Le SITel nous informe que la coupe de 500 000 frs sur la rubrique 3113.000 est à prendre sur le groupe de produits 3000 (Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support) et non sur le groupe de produit 2000. Je ne sais pas ce que cela veut dire dans le détail, mais je l'ai dit.

J'imagine que M^{me} la Secrétaire générale, qui a aussi reçu l'information, connaît exactement l'utilité de cette note.

Voilà, M. le Rapporteur, comment je peux répondre à votre question sur les chiffres.

- > L'ensemble du budget est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)

Entrée en matière

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Moussa Elias (PS/SP, FV). Cet article adopte formellement le budget et dans son alinéa 2 présente les résultats prévisionnels. Selon l'article 41 al.4 de la loi sur les finances de l'Etat, le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre des dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalente. Conformément à cette disposition, les amendements que nous avons acceptés dans le cadre de l'examen de détail du projet ne modifient pas le présent article.

- > Adopté.

Art. 2

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au projet bis initial de la CFG, l'information qui nous a été donnée était que les amendements qui relèvent du projet bis de la CFG concernent des modifications qui ne sont pas suffisamment importantes pour faire varier le pourcentage figurant à cet article. Je pars du principe que cette affirmation vaut toujours malgré le fait qu'il y ait le nouvel amendement supplémentaire qui a été ajouté durant les débats, donc les 300 000 frs au SeCA.

Si je devais me tromper, j'entends très volontier le commissaire.

> Adopté.

Art. 3

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Il faudra modifier l'alinéa 2 let.b ch.2 "Acquisition et mise en place de solutions IT et support d'applications" suite aux rubriques de compensation auprès du SITel, où on a puisé pour les différents amendements. Le nouveau chiffre à inscrire ici est de 34 819 746 frs au lieu des 35 799 746 frs initialement prévus au décret.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Si j'interprète correctement le chiffre qui m'a été donné avant, c'est là qu'il y aurait une modification. C'est sur le chiffre 3 ou pas le 2 qu'il faudrait imputer les 500 000 frs. Il y aura ainsi au chiffre 2 (acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications) la somme de 35 319 746 francs et au chiffre 3 (mise en place, exploitation des infrastructures IT et support) la somme de 30 766 351 francs.

> Modifié selon la récapitulation de M. le Commissaire.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je remercie mes collègues de la CFG pour les travaux effectués dans le cadre de l'examen de ce budget, et bien évidemment les membres du Conseil d'Etat et plus précisément le commissaire du Gouvernement, ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui ont participé et ont pu répondre à toutes nos questions. Je remercie donc également au nom de la CFG pour la bonne collaboration et un tout grand merci à M. Reto Schmid, notre secrétaire de commission, qui a tenu nos procès-verbaux.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie aussi la CFG pour l'excellente collaboration durant toutes ces semaines.

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 51 voix contre 1. Il y a 44 abstentions.

Ont voté Oui : Total 51

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/

GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

A voté Non : Total 1

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 44

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fahrmi Marc (VE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Loi 2022-DFIN-55

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	20.09.2022 (BGC novembre 2022, p. 3321)
Préavis de la commission:	04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3245)

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme vous l'avez constaté hier lors des débats d'entrée en matière sur le budget, la politique fiscale dans notre canton continue à faire débat. J'imagine que ce débat va se poursuivre ce matin lors de l'examen notamment de la motion qui vise une nouvelle déduction fiscale pour les parents qui gardent leurs enfants. Ce débat politique concernant la politique fiscale du canton a également été mené au sein de la CFG par rapport à ce projet de loi, respectivement le décret qui fixe le coefficient d'impôt pour 2023.

Un amendement a été déposé en commission visant à fixer à 100% au lieu de 96% le coefficient annuel des impôts sur les revenus des personnes physiques. Cet amendement a été refusé en commission par 8 voix contre, 4 pour et 0 abstention. Au vote final, le décret a obtenu 8 voix pour, 4 contre et 0 abstention.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat vous soumet le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts directs pour la période fiscale 2023. Les coefficients sont fixés chaque année en fonction du résultat du budget. Ces deux dernières années, vous avez approuvé deux baisses successives du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques, la première en 2021 en exécution de la motion Weber/Peiry, ce qui a réduit le coefficient à 98%, et la seconde est intervenue en 2022. Pour tenir compte de la situation sanitaire et économique tendue, vous avez adopté une baisse du coefficient à 96% à titre de soutien à la population fribourgeoise.

Une crise succédant à l'autre, nous sommes aujourd'hui confrontés à une guerre en Europe qui s'enlise et à une crise énergétique qui entraîne une augmentation généralisée des coûts. Le Conseil d'Etat estime que dans ces circonstances une augmentation du coefficient serait inopportune et impopulaire. En outre, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé en début d'année que le coefficient d'impôt devrait être maintenu à 96% pour le budget 2023. Dans ces circonstances, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à accepter le projet de loi qui vous est soumis.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). La loi sur laquelle nous débattons maintenant a perdu son sens. La décision que nous allons prendre à posteriori de l'acceptation du budget était en réalité une prémisse à l'établissement de ce budget par le Conseil d'Etat. M. le Commissaire vient de nous le rappeler. En effet, le Conseil d'Etat doit présenter un budget équilibré et pour ce faire il doit tenir compte des recettes, en particulier des recettes fiscales, et elles sont déterminées par le coefficient de l'impôt. Donc, le Conseil d'Etat a tenu compte impérativement d'un coefficient à 96% pour son budget.

Nous allons donc voter après coup une décision impérative avant coup. Ce vote sur le coefficient de l'impôt avait un sens avant l'obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire. Le Grand Conseil pouvait alors aggraver un déficit prévu, améliorer un bénéfice prévu et se devait d'en tenir compte lors du vote sur le coefficient de l'impôt. L'actuelle règle de compensation évite toute aggravation du budget et toute aggravation du budget devient une auto-censure qui a peu de sens, qui est problématique. Je crois que l'exemple était typique ce matin. En effet, jusqu'où pourra-t-on proposer un régime strict *Weight Watchers* au SITel? M. le Commissaire s'est battu ce matin pour nous convaincre de ne pas le faire avec un plaidoyer très fort en nous disant clairement qu'on fait des dégâts. Toute proposition du Grand Conseil fait des dégâts sur le budget du Conseil d'Etat. Cette exigence enlève au Grand Conseil sa prérogative principale, qui est celle de voter sur un budget. Nous n'avons donc plus aucune marge de manoeuvre effective. Une solution à ce blocage serait de laisser le Grand Conseil faire des propositions sans chercher de compensation. Les propositions que nous avons faites hier et aujourd'hui pour la culture, pour les partis politiques, pour l'aménagement du territoire, qui sont des éléments extrêmement importants. Ensuite, de façon conséquente et responsable, de compenser ces augmentations de charges par une augmentation du pourcentage du coefficient de l'impôt. En cas d'acceptation, le budget serait accepté avec ces modifications dans le respect des règles constitutionnelles. En cas de refus, il le sera selon la proposition du Conseil d'Etat. Je proposerai donc dans ce sens une modification de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) pour redonner au Grand Conseil la capacité de pouvoir agir d'une manière qui correspond à ses prérogatives.

En attendant ce changement, je vous propose déjà d'être conséquents. Nous l'avons tous souligné durant cette session. Les besoins financiers des années à venir seront très importants. Les ressources, en particulier les transferts, sont à la baisse. Les budgets des années à venir seront extrêmement difficiles et la mise en application du plan financier devient plus que problématique, voire éventuellement même aléatoire.

Dans ce sens, soyons responsables et remontons ce coefficient à son niveau normal, soit à 100%, niveau qui prévalait lors des années dans lesquelles les prévisions budgétaires étaient positives et que paradoxalement nous avons baissé lors des années difficiles avec de gros besoins pour la population et des prévisions pessimistes. Cherchez l'erreur. L'erreur est de dire que nous allons soulager la population par une baisse d'impôt. Je l'ai déjà dit hier, chiffrez ces baisses d'impôts en fonction des revenus et vous verrez que cela n'amène pas grand-chose aux 90% de la population. Par contre, les coups de crayons que nous donnons dans toutes les aides qui sont nécessaires à la population, elles lèsent la population.

Gouverner c'est prévoir. Soyons conséquents et assumons notre rôle. Je propose donc 100%.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt den Steuersatz des Staatsrates. Wir sind uns auch bewusst, wie Benoît Rey vorhin erwähnt hat, dass die an den Staat gestellten höheren Anforderungen finanziert werden müssen. Wir sehen auch, dass in Zukunft vermutlich dort eine Anpassung nötig sein wird.

Wir sind aber der Auffassung, dass es nicht zielführend ist, wenn das Parlament entgegen dem Antrag der Exekutive den Steuersatz festlegt. Auf der Stufe einer Gemeinde ist mir keine Gemeindeversammlung oder auch kein Generalrat bekannt, welcher den Steuersatz über den vom Gemeinderat beantragten Wert festgelegt hätte.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mon lien d'intérêt: je suis contribuable.

Prétendre par ce moyen, à savoir un taux à 96%, soutenir la population est une hérésie, c'est faux. Ce moyen-là a comme seul effet de renforcer les comptes en banque de ceux qui ont un revenu imposable important. Pourquoi? Parce que pour l'essentiel des citoyens, leur revenu imposable est faible et cela a très peu de conséquences, alors que pour les revenus imposables plus élevés, cet argent ne sera pas utilisé dans les commerces mais restera sur le compte en banque. Ce moyen a pour effet de renforcer les comptes en banque des plus nantis et d'améliorer le capital des banques.

Renoncer à cette partie d'impôt c'est, pour l'Etat, se priver de moyens, se priver de vision, d'anticipation, et c'est aussi créer une illusion et faire croire qu'on peut baisser les impôts indéfiniment, si on voit l'histoire de ces dernières années uniquement pour certains. En même temps, le Conseil d'Etat renonce à soutenir l'aide aux primes d'assurance maladie. Dans le budget, il y a effectivement une augmentation. Il s'agit simplement de l'évolution de l'application des règles actuelles et non pas d'une augmentation de prestations. On ne prend pas l'occasion de soutenir la population avec des allocations familiales. On n'anticipe pas l'avenir en investissant massivement sur la formation du personnel de santé. Tout cela, c'est le résultat de ce que l'on vient de voter jusqu'à maintenant, et tout cela est arrivé parce qu'on renonce à imposer une certaine catégorie de

contribuables. C'est pourquoi je vous invite à soutenir la population, à investir dans la santé, et à ne pas renforcer le capital de certains en soutenant cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je constate que le même amendement qui avait déjà été déposé en CFG est redéposé. Les débats qu'on vient d'entendre reflètent plus ou moins ceux menés en CFG. Je ne vais donc pas m'attarder sur ces questions.

Par contre, je vais prendre un grand risque. A la CFG, l'amendement a été refusé par deux tiers des voix. Je prends un risque en faisant une prédiction et en disant que je pense que le résultat sera le même dans cette enceinte.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat ne change pas d'avis suite à ces explications. Je dois dire qu'en lisant l'amendement, j'ai un petit doute sur la LICD, la loi sur l'impôt cantonal direct. Le coefficient fixé dans la loi sur les finances et la logique qui est dans la loi sur les finances, article 41, du coefficient annuel d'impôt, c'est précisément que c'est une variable d'ajustement. Il est écrit à l'alinéa 1 que ce coefficient est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction du résultat du budget. C'est bien d'abord le budget qui est voté et ensuite on a comme variable d'ajustement le coefficient. Si le Conseil d'Etat n'arrive pas à l'équilibre qu'il doit atteindre constitutionnellement par ces arbitrages, il vous propose de bouger cette variable d'ajustement pour arriver à l'équilibre après avoir établi le budget. C'est la conception qui est actuellement dans la loi sur les finances. Donc c'est normal, voire nécessaire, que le coefficient soit traité *après* la décision prise sur le budget, puisque c'est une variable d'ajustement.

Dans le budget d'aujourd'hui, on est à l'équilibre. Nous avons trouvé des solutions. On a fait les arbitrages. Il n'y a aucune raison de modifier le coefficient. C'est pour cela que nous vous le soumettons à 96% comme il est maintenant. C'est la construction même de la loi sur les finances qui le dit.

Quant à la référence à l'article 37 LICD, je ne vois pas vraiment le lien concret. Je ne connais pas toutes les lois par coeur. Je vous propose d'en rester à cette logique de notre loi sur les finances et de la construction de notre budget et de garder le coefficient annuel pour l'impôt sur le revenu à 96%.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Si je vois l'amendement et le décret initial du Conseil d'Etat, je constate que la seule modification à l'alinéa 1 entre l'amendement et l'article initial du Conseil d'Etat se situe au niveau du chiffre. Au lieu du 96% il y a 100%. C'est la seule modification matérielle apportée avec cet amendement. La référence à l'article 37 LICD figure déjà dans le décret initial du Conseil d'Etat.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). M. le Commissaire dit que j'invoque le faux article. C'est lui-même, le Conseil d'Etat, qui a rédigé cet alinéa 1. Je ne l'ai pas modifié. J'ai repris la formulation du Conseil d'Etat. Par contre, j'en profite pour dire que le Conseil d'Etat dit qu'il faut être cohérent. Le Conseil d'Etat devrait proposer une modification s'il y a une aggravation du budget. Nous l'avons aggravé pour pratiquement un million de francs en défaveur du SITel. Le Conseil d'Etat se devrait de réagir et dire qu'en fonction de cela un million représente environ tant de pour mille du coefficient de l'impôt. Donc, nous proposons de le modifier comme tel, ce que lui ne fait pas.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne conteste pas votre citation. Je dis que ce n'est pas cette citation qui permet de comprendre pourquoi il faut fixer le coefficient après. Cette logique est dans l'article 41 de la loi sur les finances de l'Etat. Quand vous disiez que vous alliez venir avec une modification, le 37 que vous citez de la LICD, vous n'allez rien faire du tout. C'était sous cet angle-là que je m'exprimais. Excusez-moi si je n'ai pas été compris et s'il y avait un raccourci dans mon expression.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je vous propose de modifier l'alinéa 1 de cette disposition comme suit: «Le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2023 est fixé à 100% des taux prévus à l'article 37 al.1 LICD.»

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 64 voix contre 36 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Rey : Total 36

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane

(SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 64

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

S'est abstenue : Total 1

Schnyder Erika (SC,PS / SP)

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 65 voix contre 33. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 65

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté Non : Total 33

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP)

Se sont abstenus : Total 3

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB)

—

Motion 2022-GC-93

Des investissements durables pour la Caisse de pension de l'Etat

Auteur-s:	Levrat Marie (PS/SP, GR) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	03.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1604)
Développement:	03.05.2022 (BGC mai 2022, p. 1604)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3365)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). À l'heure où la sécheresse frappe non seulement les paysans, mais toute la population fribourgeoise, à l'heure où les chaleurs se font de plus en plus inquiétantes, il devient urgent de réagir. Urgent d'agir non seulement avec des efforts individuels, que nous faisons toutes et tous, mais il devient urgent d'agir également en faisant des efforts collectifs. C'est précisément ce que demande cette motion, faire des efforts collectifs, des efforts qui proviennent de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, celle qui va dans la bonne direction, qui va dans la bonne direction en termes de durabilité, mais qui ne fait pas des efforts suffisants. Elle est à la traîne derrière les autres caisses cantonales en termes de durabilité, elle investit toujours dans les énergies fossiles, elle investit toujours dans le charbon, toujours dans le pétrole, toujours dans le gaz et toujours dans les entreprises qui ne respectent pas les droits de l'homme. Ce sont des sommes importantes qui sont investies dans ces énergies et ces sommes sont également très néfastes au climat et je pense que ça, on peut tous s'accorder pour le dire. C'est pour ça qu'avec mon collègue Simon Zurich, nous avons déposé cette motion pour interdire des investissements dans notamment les énergies fossiles, dans notamment des entreprises qui violent de manière récurrente les droits de l'homme et nous espérons avoir ainsi un impact réel, un impact important sur le climat.

Concernant l'argumentation du Conseil d'Etat, concernant premièrement l'incompatibilité avec le droit fédéral:

- > Non ce n'est pas incompatible avec le droit fédéral. On a d'autres cantons qui ont introduit des normes de durabilité dans leur leurs lois cantonales, sur leur propre caisse de pension, et donc on considère qu'on a quand même une certaine marge de manœuvre du canton de Fribourg, pourquoi est-ce que les autres cantons pourraient le faire et pas le canton de Fribourg ?
- > Ensuite, les investissements ne sont pas forcément plus risqués et moins rentables s'ils se font dans des énergies renouvelables. La tendance lourde est à la sortie des énergies fossiles; les politiques de protection du climat commandent de sortir des énergies fossiles. En y restant, nous prenons donc des risques financiers importants.

Pour finir, si le Conseil d'Etat considère qu'après l'acceptation de cette motion, elle ne serait pas applicable, eh bien, il conviendrait de l'interpréter dans le sens où le Conseil d'Etat donnerait des instructions à ses représentants, aux représentants de l'Etat dans le Conseil d'administration de la caisse de pension, de définir une stratégie qui aille dans le sens d'une sortie des investissements dans les énergies fossiles, d'une sortie des investissements dans les entreprises qui violent de manière récurrente les droits de l'homme, et ça, c'est sûr, ce n'est pas incompatible avec le droit fédéral.

Nous avons besoin de changement. Pas juste au niveau individuel, il faut donner l'impulsion du côté de l'Etat et je pense que cette motion est bien placée pour le faire. Il y a urgence. Le Conseil d'Etat, qui aime bien être d'habitude dans le haut des tableaux, devrait regarder le tableau du rating climatique qui finalement note la durabilité des différentes caisses de pension. Et la caisse de pension de l'Etat de Fribourg, bien qu'allant en s'améliorant, eh bien, elle reste dans le bas du classement, donc si d'autres caisses de pension arrivent à le faire, je pense que la nôtre arriverait également à le faire.

J'invite donc le Grand Conseil à soutenir cette motion, soutenir une motion qui dans la lutte contre le réchauffement climatique est ambitieuse, ambitieuse mais surtout nécessaire.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und habe keine Interessenbindungen zu deklarieren. Erlauben Sie mir, meine Stellungnahme als kleinen Exkurs auf die kommunale Ebene zu gestalten.

Am 26. Mai 2020 überwies der Generalrat der Stadt Freiburg das Postulat Nr. 138, das von der städtischen Pensionskasse eine Investitionsstrategie ESG und Klima verlangte. Die Autoren des Postulats hielten den Gemeinderat an, beim Vorstand der Pensionskasse zu intervenieren, um die Nachhaltigkeit als Kriterium in der Investitionspolitik durchzusetzen.

Dans sa réponse, le Conseil communal soulignait que les demandes formulées par les auteurs du postulat allaient au-delà de ce que permet le cadre légal et que l'instrument parlementaire «[demandait] l'intervention de l'exécutif auprès d'une institution

externe portant sur un objet qui ne relève pas de sa compétence [et qu'il était donc] irrecevable». Puis: «Conformément à la législation fédérale, les institutions de prévoyance des corporations de droit public doivent être détachées de la structure de l'administration sur les plans juridique, organisationnel et financier, elles doivent être autonomes et leur organe suprême doit jouir d'un maximum d'autonomie pour qu'elles puissent le soustraire aux influences politiques et répondre de l'équilibre financier de l'institution.»

Zwei massgebliche Vertreter des damals antwortenden Freiburger Gemeinderats sitzen übrigens hier in unserem Rat, so wie einer der beiden Motionäre damals im Generalrat der Kantonshauptstadt sass.

Mon collègue citoyen Zurich et notre collègue gruérienne Levrat sont tous les deux des juristes qualifiés et ont le mérite politique de revenir avec ce sujet au niveau cantonal. Au niveau juridique et au vu de ce que nous répond le Conseil d'Etat, tout comme de ce que répondait le Conseil communal de la Ville de Fribourg il y a quelques mois, mon appréciation est plus nuancée. J'aimerais cependant aussi nuancer quelque peu mes propres paroles. Quand j'ai dit à la ministre des affaires intérieures à la maison, hier soir, que j'allais donner cette réponse du Conseil communal de Fribourg dans le cadre de nos débats de la motion Zurich/Levrat, elle m'a dit: "Voilà, et une fois que vous avez terminé les gamineries politiques, vous allez faire quoi?" Je vous rassure, nous sommes un gouvernement bicéphale et collégial à la maison, j'ai donc promis d'être sage.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, der Staatsrat und die Pensionskasse des Staates bewegen sich hinsichtlich der Investitionsstrategie innerhalb des genau gleichen gesetzlichen Rahmens wie die Gemeinden. Mit anderen Worten: Die Fraktion Die Mitte steht zu hundert Prozent hinter der Antwort der Kantonsregierung auf die vorliegende Motion und wird diese ablehnen.

Ich sage aber auch: Die Fraktion Die Mitte steht zu hundert Prozent hinter der Absicht der kantonalen Pensionskasse, ihre Investitionsstrategie immer stärker mit Instrumenten und Kriterien der Nachhaltigkeit auszustatten. Eine nachhaltige Finanz- und Investitionspolitik hat drei Pfeiler: Sie muss wirtschaftlich sein, sie muss sozial und sie muss ökologisch sein. Unsere Fraktion ruft den Staatsrat und den Vorstand der staatlichen Pensionskasse auf, ihr Handeln und ihre Strategien immer stärker und konsequent auf diese drei Pfeiler der Nachhaltigkeit auszurichten.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai aucun intérêt à ce sujet.

Wir haben die Motion mit unseren Kollegen diskutiert und nehmen gerne wie folgt Stellung dazu: Wie der Staatsrat in seiner Antwort erläutert, wurde bei der Revision des Gesetzes auf Bundesebene im Jahre 2010 ausdrücklich die rechtliche und politische Trennung vorgesehen und auf Anfang 2014 eingeführt. Den Kassen wurde damals genügend Zeit eingeräumt, sich diesen Vorgaben anzupassen. Diese haben das auch getan und umgesetzt.

Die Vorsorgeeinrichtungen müssen dem politischen Einfluss entzogen sein. Die finanzielle Verantwortung muss bei den Einrichtungen und ihren paritätischen Organen liegen und darf keinen politischen Weisungen unterliegen. Hier gibt es keinen Spielraum. Es gab gute Gründe, dass der Gesetzgeber 2010 diese Revision angenommen hat. Der damalige finanzielle Zustand einiger öffentlicher Kassen, unter anderem in der Waadt und in Genf, führten zu diesem Schritt. Es konnte ja nicht sein, dass diese Vorsorgeeinrichtungen zulasten der allgemeinen Staatskasse schalten und walten konnten, wie sie wollten - Selbstfinanzierung und Eigenverantwortung als Stichwort.

Die Pensionskasse unseres Staatspersonals hat sich entsprechend dem bereits genannten BVG eigene den Gesetzen entsprechende Klima- und Nachhaltigkeitsvorgaben gegeben, und diese werden durch interne Gremien kontrolliert und überwacht. Die Hausaufgaben wurden und werden gelöst. Dies ist auch dem gerade eben herausgekommenen Nachhaltigkeitsbericht der Pensionskasse zu entnehmen.

Das Wichtigste aber ist aus unserer Sicht: Im Zentrum stehen immer die Versicherten. Denn es geht vor allem um sie und nicht um Wertvorstellungen der politischen Akteure, die gerade aktuell sind. Es könnten ja auch einmal andere Wertvorstellungen herrschen in zehn oder zwanzig Jahren, es muss die Unabhängigkeit der Kasse gewährt werden.

Kann der Vorstand in seiner Anlagestrategie die versprochenen Renditen erwirtschaften und dann noch im Rahmen seiner selber erarbeiteten Ethik-Charta bis zum Ende des Tages das Soll erreichen? Sie sehen: Neben unumstößbaren Vorgaben durch den Bund gibt es aus unserer Sicht keine weiteren Gründe, sich diesem Ansinnen anzuschliessen, weshalb wir dieses ablehnen werden.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. La réponse du Conseil d'Etat est un exemple-type d'enfumage juridique. Au final on se focalise sur une adaptation et une mise en oeuvre de la motion qu'il estime comme illégales alors qu'il y a clairement des chemins, et ça, ma collègue Levrat l'a très bien expliqué. Des chemins pour que ce soit compatible avec la législation fédérale et notamment le fait de donner des instructions, ce qui est légitime, aux représentants de l'Etat au sein du comité de la Caisse. Et ça, je crois que c'est quelque chose qui est totalement envisageable, c'est quelque chose qui est non seulement envisageable mais opportun et qui est légal. On ne se contente pas, nous, au groupe socialiste,

de faire simplement des motions politiques, on fait des recherches juridiques et on est suffisamment de juristes pour pouvoir vérifier si oui ou non c'est compatible. Et là, en l'occurrence, il y a clairement une mise en oeuvre qui est tout à fait compatible avec le droit fédéral, donc ce n'est pas seulement un geste politique. Il y a la possibilité de donner des instructions auprès des représentants de l'Etat au sein de la Caisse, ce qui est légitime comme propriétaire des montants. Je crois que ce fait-là, l'argument essentiel de dire "ce n'est pas conforme à la législation fédérale", tombe complètement et je crois qu'il nous faut avoir un peu de courage. Il ne faut pas seulement avoir dans son programme politique le développement durable, l'écologie mais derrière il faut agir et agir quand on a des leviers et un levier essentiel, c'est celui des investissements de nos pensions et je crois que là on peut se montrer courageux aujourd'hui en acceptant cette motion.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Pour cet objet je n'ai pas de lien d'intérêt, je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Nous avons pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues. Cette motion nous force à faire un choix, en fait cornélien, et nous pousse à privilégier soit la cause environnementale, soit le fonctionnement de notre démocratie. Je m'explique, tout d'abord, comme premier aspect de ce choix: il est important de rappeler que les placements financiers participent aux émissions de CO₂, c'est environ 20% de l'empreinte carbone suisse. Le choix des investissements est donc crucial, y compris ceux de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, et je crois entendre de la part de tous les partis que nous sommes d'accord sur ce point. Donc, sous cet angle, nous devons privilégier la décarbonisation et donc accepter la motion. Dans la même lignée, les investissements dans le fossile deviennent des placements extrêmement risqués et non fiables pour le financement des retraites. À court terme seulement, l'investissement dans le pétrole est attractif, c'est une stabilité temporaire avec des marchés volatiles, dangereux. C'est un second motif pour accepter cette motion sous l'angle de privilégier l'avenir financier des retraites.

Toutefois, comme il l'a déjà été mentionné, il existe un obstacle à l'acceptation de cette motion et c'est là le second aspect de notre choix cornélien. Le droit supérieur, la LPP est très claire, le choix des placements est une tâche intransmissible et inaliénable de l'organe suprême de l'organe de la caisse de pension. C'est mentionné expressément à l'article 51a al. 2, let. m LPP. Ce n'est donc pas une tâche de la politique cantonale que d'imposer à la caisse de pension une direction concernant ses investissements. Même en acceptant la motion, puis en modifiant la loi, on pourrait partir du principe qu'elle serait inapplicable, le droit fédéral prime. L'alliance climatique suisse a même, elle, rendu un guide pour les parlementaires cantonaux et communaux. Elle-même reconnaît que les fonds de pension sont juridiquement autonomes. Les décideurs politiques, donc nous, ne sont pas automatiquement autorisés à intervenir directement dans les décisions opérationnelles d'investissement.

Vous l'aurez constaté, nous nous trouvons devant ce choix cornélien. En tant que député·e·s, nous devons apporter des modifications respectueuses de notre fonctionnement institutionnel et légal, ce qui ne semble pas aujourd'hui tout à fait rempli. Toutefois notre Parlement cantonal devrait davantage inciter les institutions financières à rediriger leurs investissements vers plus de durabilité. En conclusion, vous l'aurez compris, l'avis de notre groupe VERT·E·S et allié·e·s est partagé, notre vote le sera également.

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas d'intérêt particulier dans le cadre de cette motion hormis le fait que je suis salarié de l'Etat de Fribourg. L'idée des motionnaires est louable mais ne doit pas rester la seule préoccupation des institutions de prévoyance quand elles doivent administrer leur fortune. Les risques doivent être mesurés et le rendement garanti. La caisse de pension respecte les termes d'une charte de durabilité de ses investissements et le comité qui endosse l'entière responsabilité par rapport à la gestion et en matière de placements de fortune de l'institution ne saurait laisser la place pour une intervention de la collectivité publique, ce qui serait d'ailleurs contraire au droit fédéral. C'est pour ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne soutiendra pas, à la quasi-unanimité, cette motion.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). On a entendu plusieurs choses et j'aimerais revenir sur un point important, c'est certainement pas irrecevable, ce n'est certainement pas incompatible pour le Conseil d'Etat de donner des instructions aux représentants de l'Etat au comité de la caisse de pension pour aller justement vers une sortie des énergies fossiles, des investissements dans les énergies fossiles et des entreprises qui violent constamment les droits de l'homme, c'est certainement compatible avec le droit fédéral et je suis certaine que les représentant·e·s des employé·e·s ne seraient pas non plus opposés à cette idée. Ensuite, j'ai entendu de mon collègue Altermatt qu'il s'agit de gamineries politiques. Si pour vous la protection du climat, si pour vous les investissements durables sont des gamineries politiques, je pense que ça pose un problème de fond. Pour finir, je suis assez déçue de voir que lorsqu'on propose des motions où on propose des mesures qui sont finalement efficaces et qui ont un réel impact sur le climat, eh bien, il n'y a pratiquement plus que le parti socialiste pour les soutenir.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle stipule que le comité d'une caisse de pension a la tâche intransmissible et inaliénable de gérer la fortune de l'institution. Le comité est donc responsable de la définition et de la mise en oeuvre de la stratégie de placement. Il prend ses décisions en matière de placements dans le respect de l'ordre juridique. Cela a pour conséquence d'établir clairement des compétences d'un comité par rapport à celles de la collectivité publique. La motion qui est proposée, elle dit très clairement qu'on interdit à la caisse - on modifie la loi, ça

c'est une motion, pour interdire à la caisse de faire certains placements. Donc, ce n'est pas de l'enfumage, c'est clair et net et ça, on ne peut pas le faire et c'est pour ça que le Conseil d'Etat vous dit "non, nous n'avons pas la compétence de faire cela et d'imposer cela à la caisse". Ce n'est pas de l'enfumage, j'entends parler maintenant d'instructions, j'ai l'impression que c'est un exercice de rattrapage, parce qu'on se rend compte qu'on est allé trop loin dans la motion, donc on est en train de dire "il y a des instructions". Moi, ce que je constate, c'est que la caisse prend très au sérieux son travail en la matière. La caisse doit évidemment jongler entre un rendement raisonnable et une répartition appropriée des risques, c'est aussi une obligation qui lui est imposée, en tenant compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance – ESG. Notre CPEF a établi une charte d'investissement responsable qui contient toute une série d'axes et vous pouvez même suivre sur le site internet de la caisse l'information en la matière. La dernière, si je me permets, la dernière newsletter fait état notamment des rénovations énergétiques du parc immobilier de la caisse. On a donné à un expert, à des experts l'analyse complète de tous les bâtiments de la caisse pour en faire le bilan énergétique et le portefeuille d'immeubles de notre caisse est mieux positionné que la moyenne suisse. Alors, je ne dis pas qu'il est au top, c'est le but, mais j'observe quand même qu'il y a là déjà un très bon travail qui a été fait et puis la caisse prévoit d'investir 150 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments dans les 5 prochaines années. Donc, on a conscience de cela, on a mis les mesures, on a pris les décisions pour aller dans ce sens. Je comprends le souci qui est manifesté par les motionnaires, mais les mesures sont aussi prises dans la caisse pour qu'ils n'abandonnent pas ce domaine et qu'ils s'y désintéresseraient. Je relève également dans cette newsletter la volonté d'électrification de la totalité des 2 800 places de parc souterrains des bâtiments de la caisse, précisément dans les prochaines années.

Sur un aspect plus fondamental, le comité d'une caisse peut évidemment convenir que certains secteurs doivent être exclus, ça, je crois que c'est parfaitement juste, pensez au domaine de l'armement. Mais évidemment, pour tenir compte aussi de ces règles de rendements et de répartition appropriée des risques, il y a évidemment des placements dont on voit bien qu'ils sont peut-être discutables, où on est dans des énergies qu'on aimerait abandonner. Là, il y a un travail de durée à faire et la caisse, notre caisse, s'y emploie, elle développe notamment l'accompagnement et l'engagement actionnarial des entreprises pour permettre de faire évoluer ces sociétés. On fait partie de pools qui s'en occupent, et puis la charte elle-même pose des exigences que nous entendons bien atteindre dans les délais. Donc, le Conseil d'Etat, fort aussi de toutes ces informations qui sont transmises par la caisse et de la situation qui est posée par une motion qui modifie la loi sur ces éléments-là, propose le rejet de cette motion et rappelle qu'il n'a pas la compétence d'édicter la manière dont l'organe suprême de la caisse doit gérer la fortune. M^{me} Levrat a cité d'autres cantons, je dois avouer que personnellement je ne les connais pas, donc je ne peux pas m'exprimer là-dessus, il y a peut-être des variantes qui ont été faites mais la proposition de la motion elle-même est claire sous cet angle-là. On constate également que notre caisse, la caisse CPPEF, poursuit une stratégie d'investissements responsables de l'environnement et des droits sociaux, elle est favorable à faire évoluer de manière significative les entités dans lesquelles elle est active, elle s'engage à ça, elle le met en oeuvre. Je comprends aussi l'impatience, on est à la traîne, mais vous l'avez dit, des efforts sont entrepris, je ne peux que rappeler ici la volonté de la caisse et de ses représentants et des gens qui s'y trouvent, dont moi-même, pour tirer sur ce point-là, pour en quelque sorte poursuivre l'effort et que l'on ne soit plus, ou moins, à la traîne mais qu'on rattrape le retard. On vous propose de rejeter la motion telle quelle et le souci qui se dégage par les motionnaires, on le comprend, et la caisse y travaille.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je pense que j'ai été mal compris, Madame Levrat, évidemment quand j'ai parlé de gamineries, je parlais de mon malin plaisir à citer une ville gouvernée par la Gauche, qui refuse le même objet, et pas du tout l'engagement en faveur de la durabilité et le reste de mon intervention, je pense que c'était clair.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 25. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 25

Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP)

Ont voté Non : Total 62

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC /

SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Se sont abstenus : Total 4

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP)

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion 2022-GC-102

Déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

Auteur-s:	Schwaller-Merkle Esther (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Baeriswyl Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	20.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2192</i>)
Développement:	20.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2192</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3370</i>)

Prise en considération

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit unserer Motion stellen wir den aktuellen, einseitigen Steuerabzug von 12'000 Franken für Kinderbetreuungskosten bei Kita- und ASB-Benutzung in Frage. Er schafft eine Ungleichheit zwischen den verschiedenen Familienmodellen und deshalb verlangen wir im Sinne von Gleichbehandlung auch einen Steuerabzug von 4'000 Franken für Eltern, die eine andere Betreuungsart gewählt haben.

Von der erhaltenen Antwort des Staatsrates sind wir sehr enttäuscht, denn er hat damit eine Debatte und Wertung zwischen den diversen Familienmodellen losgetreten, was wir auf jeden Fall vermeiden wollten. Kinder, unser grösstes Zukunftskapital, brauchen Betreuung. Diese hat aber auch einen Preis. Die Betreuung beziehungsweise Care-Arbeit wurde bereits 2007 vom Bundesamt für Statistik mit 60 Franken pro Stunde für Kinderbetreuung beziffert, nachzusehen im Satellitenkonto für Haushaltproduktion. Bei 8 Stunden Kinderbetreuung à 60 Franken ergibt das einen Wert von 480 Franken pro Tag, welcher bereits bei Versicherungsfragen verwendet wird.

Für mich ist die Anerkennung von Betreuungsarbeit in jeglicher Form zentral, nicht erst, wenn dafür bezahlt werden muss, erst dann können wirtschaftliche Überlegungen ins Spiel gebracht werden. Kitas erhalten leider auch nicht die nötige Anerkennung für ihre Betreuungsarbeit. Tiefe Löhne und sehr knappe Budgets zeigen ein eher düsteres Bild. Die Vereinbarkeit von Familie und Beruf ist zum aktuellen Zeitpunkt noch nicht zufriedenstellend und gewinnbringend für alle Akteure gelöst. Der Weg dahin ist noch lang.

Mit dem Steuerabzug von 12'000 Franken für Kitabetreuung hat man einen Anreiz geschaffen, um Familie und Beruf zu fördern, ohne dabei auch andere Kinderbetreuungsmodelle in die Überlegungen miteinzubeziehen. Heute sind in der Schweiz Kitas noch viel zu teuer, müssen diese doch selbsttragend sein. Zudem fehlt es immer noch an genügend qualitativ guten

Kitaplätzen und Plätzen für die ausserschulische Betreuung. Die Einführung von Ganztageschulen in der Schweiz könnte etwas Abhilfe schaffen, dies wird allerdings bis heute mehrheitlich abgelehnt.

Aber auch Kitas und Ganztageschulen vermögen die Vereinbarkeit von Familie und Beruf nicht in jedem Fall zu fördern, da ihr zeitliches Angebot beschränkt ist. Unregelmässige Arbeitszeiten, Schicht- und Wochenendarbeit wie zum Beispiel in der Pflege können damit nicht abgedeckt werden. Es muss ein anderes Familienmodell angewendet werden und dafür können keine Abzüge gemacht werden.

In der Gemeinde Düringen wird heute jeder zweite Krippenplatz subventioniert. Würden alle Eltern einen Kitaplatz beanspruchen, könnten auf die Gemeinden 50 bis 65% höhere Krippen- und ASB-Kosten zukommen. Bedingt durch die Vereinbarkeit von Familie und Beruf sind die aktuellen Familienmodelle sehr vielfältig und werden sich noch weiter verändern und an die wirtschaftliche Situation anpassen.

Unsere Motion möchte dem Rechnung tragen und auch für andere Familienmodelle einen zusätzlichen Abzug für Kinderbetreuungskosten sprechen. Die Kantone Wallis, Luzern, Zug und Nidwalden gewähren bereits heute einen zusätzlichen Abzug für Kinderbetreuungskosten, auch wenn dies in Bundesbern nicht vorgesehen ist.

Mit diesen Begründungen möchte ich die Versammlung bitten, unserer Motion zuzustimmen.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Nous avons examiné avec attention la réponse qu'a donnée le gouvernement, car notre groupe était, dans sa majorité, sceptique par rapport à la démarche même des motionnaires. Comme c'est un peu la mode dans cet hémicycle de parler de sympathie lorsque les collègues déposent des instruments parlementaires, je me limiterai à la sympathie que nous portons pour les comotionnaires. Plus sérieusement, nous avons l'impression, peut-être erronée, qu'il s'agit plutôt d'une démarche conservatrice alors que nous devons absolument être progressistes dans ce domaine, notamment en termes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Nous avons en effet peur que l'incitation des femmes principalement, mais il y a aussi des hommes, à réintégrer ou à continuer à intégrer le marché du travail pourrait régresser en cas d'acceptation de cette motion et ce serait pour notre groupe, dommageable que tous les efforts menés ces dernières années à soutenir les familles dont les deux époux travaillent l'aient été en vain. On a d'ailleurs récemment augmenté, doublé, les déductions pour les frais de garde. S'il est évident que chacun est libre d'adopter le modèle familial qu'il estime être le meilleur, nous constatons que le modèle traditionnel peut avoir des limites, notamment lorsque l'unité familiale s'effrite par une malheureuse séparation qui concerne plus de la moitié des couples. En d'autres termes, en acceptant cette motion, nous avons l'impression que nous donnerons un message quelque peu rétrograde et nous ne le voulons pas. Cela sans compter que nous avons de la peine à soutenir des déductions fiscales forfaitaires, globales, qui ne sont pas représentatives des frais concrets de garde. Sur ce point, nous avons l'impression que nous allons plutôt créer des situations d'inégalité de traitement que de tenter de rétablir un équilibre comme l'imaginent les motionnaires. Enfin, je crois que la situation financière actuelle et future, qu'on vient d'ailleurs d'examiner à travers le budget, ne permet pas de mettre en place ce genre de déductions, ce n'est pas le moment, pensons à la fameuse Chute de notre cher collègue François Ingold. Nous vous proposons donc, dans notre grande majorité, de rejeter cette motion.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Je n'ai pas d'intérêt particulier par rapport à cette question si ce n'est que je suis un père qui s'occupe à temps partiel de la garde de sa fille. J'interviens au nom du groupe socialiste, qui a donc étudié cette motion avec attention. Une motion qui soulève des questions importantes, notamment celle de la reconnaissance du travail domestique et familial. Parce que oui, garder ses enfants, c'est un travail; oui, ce travail n'est pas assez reconnu; oui, ce travail doit être valorisé; oui, ce travail doit être soutenu. Alors pourquoi ce travail ne devrait-il pas être rémunéré? Je pense qu'on pourrait aller jusque-là, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit dans cette motion, il s'agit d'une déduction fiscale et nous, on a toujours le même problème avec ce genre de déductions fiscales, c'est qu'elles profitent beaucoup à ceux qui gagnent beaucoup et peu ou pas à ceux qui gagnent peu. Et en plus, elle prive l'Etat de ressources. Nous nous opposerons donc à cette énième baisse des rentrées fiscales, même si elle touche un domaine qui nous tient à coeur. Si l'idée était de soutenir les familles directement, on vous suivrait. On a parlé en mai d'augmentations des allocations familiales, qui ont été balayés par le groupe Le Centre et par la Droite. On a parlé encore hier, mon collègue Mauron en a parlé hier, de ce fameux serpent de mer des prestations complémentaires pour les familles, qui traîne, qui traîne, qui traîne. J'étais jeune constituant, j'avais une toute petite vingtaine quand j'ai voté cet article - j'ai désormais 45 ans. C'est vrai que c'est amusant de voir des fois le temps que les choses prennent. Je pense vraiment que si on avait, par exemple, pris la peine de mettre en place ces prestations complémentaires, on n'en serait peut-être pas là maintenant à s'imaginer que ce genre de déductions fiscales pourrait être un pas pour aider les familles. Et peut-être qu'on en serait quand même là finalement, on saurait qu'on a un système solide, qui soutient les familles qui sont en difficulté, et on dirait "eh bien, tiens, pourquoi pas maintenant faire un pas en faveur des gens qui gagnent un peu plus et qui décident de garder eux-mêmes leurs enfants". Mais quoi qu'il en soit, je pense que nous devons d'abord faire ce travail-là, mettre en oeuvre ces prestations complémentaires, c'est pour ça que nous ne soutiendrons pas cette motion.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitunterzeichner der Motion. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, welche die Motion ebenfalls unterstützt.

Mehr Gerechtigkeit für Familien mit Eigenbetreuung! Die beiden Motionäre Esther Schwaller-Merkle und Laurent Baeriswyl aus unserer Mitte sowie eine grosse Anzahl Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichner haben dem Staatsrat im Mai eine Motion eingereicht, welche für mehr Gerechtigkeit sorgen würde bezüglich der Frage: Sollen Eltern, welche ihre Kinder selber betreuen oder in ihrer Familie betreuen lassen - es geht nicht darum, dass die Eltern immer selber zu ihren Kindern schauen, sondern, dass sie diese in ihrer Familie betreuen lassen - ebenfalls vom Staat Unterstützung erhalten.

Aus steuerlicher Sicht: Der Staatsrat schreibt am Schluss seiner Antwort zur Motion, dass die Art des Familienlebens eine sehr intime Frage sei und dass die Lebensgestaltung eines Paares nicht nur von steuerlichen Erwägungen beeinflusst werden soll. Da kann ich zustimmen, genau das wollen die Motionäre. Doch genau diese steuerliche Beeinflussung ist heute in Freiburg eine Tatsache, der Staat bevorzugt einseitig ein Modell. Die Eltern, die ihre Kinder aus einer Not heraus oder aus eigenem Willen nicht selber betreuen können, werden staatlich unterstützt, die Eltern, die ihre Familie einsetzen dafür, werden nicht unterstützt, und beide Modelle schaffen die Möglichkeit, an der Wirtschaft teilzunehmen.

Gleichberechtigung für beide Modelle: Warum werden die selbstbetreuenden Eltern - ca. ein Drittel - und Grosseltern oder andere Familienteile - auch ein Drittel - benachteiligt gegenüber einer Minderheit, welche die Kita-Einrichtungen nutzt? Aber hören wir jetzt auf, die Modelle gegeneinander auszuspielen. Es geht nicht um die Frage Kita- oder Selbstbetreuung, es geht um beides. Wir wollen nicht eine Debatte, die sagt, dies ist besser oder das ist besser. Die Eltern sollen selber entscheiden, welches Modell sie für sich wählen, und beide Modelle sind gut für die Wirtschaft. Zu einer Gleichberechtigung gehört jedoch eine gerechte Unterstützung, das heisst, die Ideologie in der staatlichen finanziellen Unterstützung.

Noch ein Wort zum vorgelegten Rechnungsmodell: In der Modellrechnung des Staatsrats wird bei eigenbetreuten Familien angenommen, dass das Einkommen 150'000 Franken pro Jahr beträgt. Eine Mehrheit der Familien, welche die Kinder selbst betreuen oder durch ihre Familien, verfügen wohl eher nicht über ein so hohes Einkommen. Diese grosse Familiengruppe in unserem Kanton, der Mittelstand, wurde in der Modellrechnung im Bereich Eigenbetreuung leider nicht aufgeführt. Es wäre ein starkes Zeichen, wenn der Grosse Rat diesen vielen Familien, welche ihre Kinder selbst betreuen oder in der Familie betreuen lassen, eine Anerkennung zukommen lassen würde. Es ist eine Anerkennung.

Liebe Grossrätinnen und Grossräte, ich bitte Sie, diese Motion, welche die Modelle nicht gegeneinander ausspielen will, sondern einzig das Erziehungsmodell zuhause auch pflegen will, mit einem Ja zu unterstützen. 60% aller Familien im Kanton Freiburg werden dieses längst fällige Zeichen dankbar und bescheiden entgegennehmen.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien particulier avec l'objet étudié maintenant mis à part que je m'interroge si je vis vraiment au 21e siècle. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de cette motion. Je vais tenter d'être court tant cette thématique anachronique me passionne, moins par sa pertinence que pour tenter de cerner la psychologie sociétale du réactionnaire conservateur de base, je sens que je vais me faire des amis. Comment peut-on faire des sauts en arrière pareils dans les acquis sociaux? Comment peut-on mettre en avant un modèle que tant d'hommes et de femmes, de gauche comme de droite, ont combattu avec force et ferveur? Comment peut-on écrire des inepties pareilles? Dans votre motion, vous écrivez, je cite la traduction: "En outre, les impôts qu'elles [donc les familles] paient permettent de subventionner les structures d'accueil extrafamilial dont elles n'ont pas besoin." Non! Mais sérieux, je n'ai pas de voiture, est-ce que je vais demander une ristourne? J'ai 45 ans, je sais, je ne les fais pas, merci! Est-ce que je vais refuser de payer une partie de mes impôts, sous prétexte que je ne suis pas encore dans un EMS? On parle d'impôt, c'est donc non affecté, il s'agit du principe de redistribution, tout le monde s'y retrouve, les riches comme les pauvres, les grands comme les petits, les femmes comme les hommes, les progressistes comme les réactionnaires. Je me permets de citer un extrait du Temps de 2018: "En matière familiale, la Suisse est à la traîne de l'Europe." La nouvelle ne fait pas plaisir, mais elle est incontestable: alors que la France prend 60% d'enfants nés hors mariage, la Suisse n'en prend que 25. Et alors, direz-vous, qu'y a-t-il de mal à ce que les Suisses choisissent de s'unir pour se reproduire? Le problème est qu'ils n'ont pas le choix. Et Le Temps de continuer: "Les institutions politiques et la réalité économique de notre pays imposent cette option conservatrice. C'est bien simple: soit les Suisses se marient pour avoir des enfants et dans ce cas les mères restent beaucoup à la maison, soit ils n'en ont pas." Les mères restent donc à la maison, mais pourquoi? Par envie, par besoin, par choix, est-ce que les motionnaires connaissent la difficulté qu'ont les jeunes mères à se faire engager après une maternité? Et après 5 ou 10 ans à rester à la maison, à faire la popotte pour un mari en cravate, entre deux lessives? C'est quasi impossible. Soutenir une telle idée, et c'est là que je vais me faire le plus grand nombre d'amis, je pense, c'est soutenir l'esclavage moderne, c'est asservir les femmes qui ont... eh bien oui, je vais me faire des amis, c'est comme ça... en les gardant parfois contre leur gré à la maison, en les sortant de la vie professionnelle durablement et irrévocablement et en plus c'est déductible d'impôt.

Je suis content que le Conseil d'Etat de majorité bourgeoise ne soutienne pas ce papier et se fasse le chantre du modèle social progressiste. Une femme doit faire souvent un choix. Ce choix dans notre pays, c'est souvent le travail à temps partiel. Ce

travail peut parfois ne pas couvrir l'augmentation des charges de crèche, d'impôt, de subsistance et de mobilité. Et ça, c'est également un scandale. Pour les jeunes mères, garder un pied dans le monde du travail n'a pas de prix, c'est capital. Il faut soutenir de toutes nos forces les femmes à rester, autant que faire se peut, dans le marché du travail, qui leur est peu favorable, devons-nous le souligner? Soutenir une politique contraire aux avancées sociales, auxquelles des femmes et des hommes exemplaires ont dédié leur vie, démontre une surprenante vision de la place de la femme dans notre société, une vision qui me révolte. Mais pour moi, le clou de cette motion se trouve dans cette phrase... on doit aussi revenir sur l'affirmation des motionnaires, qui ont écrit que le maintien des femmes dans le monde du travail, avec le recours à une prise en charge des enfants dans une structure extrafamiliale, se fait au détriment du bien-être des enfants. Alors j'en ai entendu, des coquettes, mais alors des comme celle-ci, des propos aussi dénigrants pour le personnel des crèches et des accueils extrascolaires, qui font un travail exceptionnel, souvent avec des horaires de fou, avec des pauses-café comme seule pause déjeuner, ça me heurte. Comment peut-on être aussi loin de la réalité en semant des propos pareils, "au détriment du bien-être des enfants"? Est-ce qu'on parle des parents qui, durant parfois les deux premières années de la vie de leurs enfants et qui tiennent debout par équilibre gravitationnel et caféine, qui n'en peuvent plus, est-ce que les mères n'ont pas le droit le plus fondamental, de mettre leurs enfants une journée ou deux à la crèche pour avoir une vie dominée par la fatigue, par Doc la Peluche, pour ceux qui connaissent, et par les couches sans qu'on les montre du doigt en disant qu'ils ne s'occupent pas correctement de leurs enfants, au détriment des enfants. Mais quelle ingratitude pour toutes les personnes extraordinaires qui font vivre ces lieux de vie. Franchement, cette motion, on se croirait en duplex avec le vingtième siècle.

Comme vous l'aurez compris, le groupe VERT·E·S et allié·e·s rejette avec la plus grande fermeté cette motion, qui vient d'une autre époque, que j'espérais révolue à tout jamais.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre - die Mitte et je n'ai aucun lien d'intérêt particulier à annoncer. Nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion et nous en avons discuté à l'interne de notre groupe. Les avis à notre interne sont partagés sur certains points de l'objet. Le groupe Le Centre - die Mitte, va soutenir majoritairement la motion. Pour la majorité du groupe, il semble en effet essentiel que chaque couple, chaque foyer puisse choisir son modèle, selon ses besoins, ses possibilités et son environnement familial et pas au niveau de l'esclavage, comme on vient de le dire. Nous ne voulons pas porter de jugement quant aux femmes, qu'elles travaillent à l'interne ou à l'externe ou bien au sein ou hors du cercle familial, ni quant à la décision du mode de gestion de la garde des enfants, qu'il s'agisse de la crèche, de structure extrascolaire ou encore de les confier à des mamans de jour ou aux grands-parents. Mais nous voulons vraiment donner et laisser aux familles fribourgeoises la possibilité de choisir, d'être reconnues sans être défavorisées. En fait, l'approche correspond aussi au fait que le choix du modèle familial doit rester libre. La parité de traitement ne consiste pas à avoir des conditions égales mais à avoir la possibilité d'accepter des conditions meilleures et plus justes pour chaque famille dans la conciliation justement famille - travail. Cette motion ouvre, pour la majorité de notre groupe, la possibilité à un modèle de soutien aux différents modèles de famille. Un Etat qui laisse vraiment le choix à chaque famille d'apporter sa contribution à la société et de ne pas être pénalisée par son choix. En synthèse, on considère aussi ce type d'accompagnement comme une sorte d'activité de proche aidant et le programme gouvernemental envisage de soutenir les proches aidants. Nous considérons donc cette déduction comme une des options de garde et pas de l'esclavage, pour le bien de nos enfants et comme un soutien aux familles. La majorité de notre groupe Le Centre - die Mitte va la soutenir. En effet, il faudra très vite aborder aussi la problématique de la pénurie et de la gestion des horaires des crèches ainsi que les structures extrascolaires, une faille à améliorer dans notre système de soutien aux familles, un vrai soutien. Affaire à suivre!

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt pour le moment concernant cette déduction fiscale, n'ayant malheureusement pas encore d'enfant, ce qui ne saurait tarder, je l'espère. Avant de commencer, M. Ingold n'est malheureusement pas présent parmi nous, il est parti. Je voudrais dire que ma femme et ma mère vous remercient des les avoir traitées d'esclaves, voilà! (rires) Dans notre société, tout est centré sur l'appât du gain, la rentabilité et sur le prestige d'être reconnu dans le monde professionnel. Nous détruisons tous les équilibres naturels à une vitesse vertigineuse, dans une quête effrénée de profits à court terme. Et du coup, nous oublions l'essentiel, que la vie est courte, que les enfants grandissent vite. Ces réflexions nous invitent à nous interroger sur le sens de nos vies, sur les motifs et les buts que nous poursuivons, tout est fait dans notre société pour nous empêcher d'y réfléchir. N'est-il pas temps de replacer l'église au milieu du village ou devrais-je dire la famille au centre de notre société? Le modèle familial, n'en déplaise à certains, est le modèle par excellence en comparaison au modèle voulu par l'Etat, qui discrimine le travail et je dis bien travail, réalisé par des mères et des pères assumant la garde et l'éducation des enfants. Personnellement j'ai eu la chance de pouvoir grandir dans ce modèle-ci et mes parents auraient souhaité recevoir cette déduction fiscale, ayant un revenu plutôt modeste. Ce modèle est une contribution essentielle à la stabilité de notre canton et de notre pays. Oui, renforcer la famille, c'est renforcer la société. Monsieur le Conseiller d'Etat, ce n'est pas une perte d'argent que de soutenir la famille traditionnelle, bien au contraire. C'est un investissement avec retour sur investissement. Oui, aider les parents qui font tout pour éduquer leurs enfants, c'est donner un signal fort que l'Etat se soucie de la famille, ciment de notre société.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle en mon nom, je n'ai pas de lien d'intérêt. J'aimerais revenir sur la peur de l'ancien modèle de travail. De mon point de vue, c'est le contraire. Aujourd'hui, on l'a dit, la société évolue, les hommes et les femmes travaillent tous, ils travaillent de plus en plus à pourcentage réduit et de manière flexible. Cette motion peut justement inciter les hommes à garder les enfants et par conséquent à ouvrir le marché du travail pour les femmes. En conséquence, elle permet plus de mixité dans l'évolution et au sein du travail. Cette motion apporte bien évidemment une égalité de traitement et justement cette égalité amène aussi une flexibilité quant aux choix des deux parents. Qu'il s'agisse de choix de garde, crèche ou à la maison, qu'il s'agisse aussi de choix professionnels, de choix de vie, de choix de valeurs. À noter effectivement, on l'a déjà dit, que les gardes à la maison soulagent le fonctionnement des crèches, dans la mesure où nous ne sommes toujours pas optimaux dans ce service. Pour finir, j'aimerais noter, au niveau des impôts cantonaux, que la déduction pour la garde des enfants est valable jusqu'à l'âge de 14 ans, actuellement. Dans cette motion, la déduction octroyée pour les enfants est jusqu'à moins de 12 ans, par conséquent il n'y a pas d'excès. Sur ces considérations, la mixité, la flexibilité et l'égalité correspondent de mon point de vue à une société évolutive et moderne.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitunterzeichner dieser Motion und spreche aus eigenem Interesse.

Den Motionären geht es nicht darum, das Modell mit der Eigenbetreuung gegen die Kinder-Dritt-Betreuung (Kita) auszuspielen. Beide Familienmodelle machen Sinn und haben eine volle Berechtigung. Ich bin allerdings sehr erstaunt und enttäuscht, dass das Modell der Eigenbetreuung durch die Eltern benachteiligt wird.

Meine Damen und Herren, die Eigenbetreuung hat heute drei Nachteile:

Erstens: Vielmals hat es nur ein Einkommen, also weniger Lohn. Zweitens: Die Kinderbetreuung in der Kita hat eine Steuerabzugsberechtigung, die Eigenbetreuung kennt keinen Steuerabzug. Drittens: Bei der Eigenbetreuung muss man via Gemeindesteuern auch noch die Subventionskosten der nicht beanspruchten Krippenplätze mitfinanzieren - also drei Mal benachteiligt. Ich frage Sie: Ist dies gerecht?

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen: Wenn Sie meinen, dass beide Modelle zu einem Steuerabzug berechtigt sein sollen, dann stimmen Sie doch bitte dieser Motion zu.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Cette motion a été largement débattue lors de notre séance du groupe et vous avez entendu la voix de ceux qui la soutiennent, je vous donne, en mon nom personnel, un avis contraire.

Sur le fond, comme mes collègues du groupe Le Centre, il m'est à cœur de soutenir les familles et de reconnaître la valeur de cette contribution à la société, d'autre part aucune famille ne devrait renoncer à avoir un enfant pour des raisons économiques. Comme cela été dit, les parents doivent pouvoir choisir librement la manière dont ils souhaitent organiser leur vie de famille et ne doivent pas être influencés par des considérations d'ordre fiscal. Il est donc important de remonter à la genèse de la déduction fiscale pour frais de garde, pour comprendre pourquoi une déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants occasionnerait un nouveau déséquilibre fiscal. La garde des enfants par leurs parents n'engendre pas de frais supplémentaires, c'est pourquoi ces parents n'ont pas droit à une déduction pour la garde de leurs enfants. En revanche, la garde des enfants par des tiers rémunérés engendre des frais supplémentaires pour les parents. Ces frais diminuent leur revenu et, de ce fait, leur capacité économique. Il est vrai que les parents qui gardent leurs enfants ne peuvent pas exercer une activité lucrative pendant le temps qu'ils consacrent à leurs enfants. En renonçant à un revenu, ils doivent cependant payer des impôts moins élevés. Quant aux parents qui font garder leurs enfants par des tiers, ils obtiennent certes un revenu supplémentaire, mais ils doivent aussi payer des impôts sur ce revenu. Ainsi c'est bien la déduction pour frais de garde par des tiers qui assure l'égalité de traitement fiscale entre les divers modèles familiaux et pas le contraire.

Si l'idée est, mais je ne crois pas que ce soit le cas, de soutenir uniquement lorsqu'un parent ne travaille pas, il faudrait donc que la déduction soit déclenchée uniquement si un seul revenu est annoncé sur la feuille d'impôt du couple. Et personnellement j'incite à ce que les deux parents soient sur le marché du travail, certes à des pourcentages réduits, mais c'est une sécurité pour lui et c'est une sécurité pour elle. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans un système binaire où soit on travaille à 200%, ou l'un des deux parents ne travaille pas, on est dans un système hybride. Les parents travaillent à des pourcentages partiels, complètent la garde des enfants soit par des proches bénévoles, soit des grands-parents, ou soit par une structure rémunérée. Je rappelle que la déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes serait un forfait, calculé sur un pourcentage du travail qui devrait être annoncé et la part du temps de garde dans une structure rémunérée sera elle sur une facture des coûts effectifs. Quant au temps de garde par des proches bénévoles, mystère !

Une étude publiée montre que chaque franc investi dans une garderie en rapporte trois ou quatre à la société, on ne peut donc pas simplement dire que les parents qui font garder leurs enfants coûtent à la société. Ce n'est pas moi qui le dit, mais c'est le Conseil fédéral, c'est le Parlement fédéral, lors de la votation populaire sur l'initiative des familles pour les déductions fiscales, pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, c'était le 24 novembre 2013: «L'égalité de traitement devant l'impôt est assurée actuellement – sous-entendu: sans les frais de garde pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

– pour les familles avec enfants quelle que soit la manière dont leurs enfants sont gardés.» Donc, si je vous entends tous, le Parlement fédéral et le Conseil fédéral ont tort. Par cette motion, nous irions donc à l'inverse d'un équilibre entre les modèles familiaux. Pour les familles, je préfère qu'on investisse dans une allocation familiale et des déductions pour enfant.

Pour toutes ces raisons je vous recommande de ne pas soutenir cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je dois dire, j'exprime quand même mon étonnement face à cette motion. J'ai vécu la campagne de l'initiative UDC pour les familles (déduction fiscale) en 2013, initiative qui a été rejetée par une large majorité. Pourquoi cette initiative a-t-elle été rejetée? Parce qu'à l'époque on considérait qu'il était très important que les femmes travaillent et qu'elles ne travaillent pas seulement pour gagner de l'argent mais aussi pour gagner leur indépendance. On ne sait jamais ce que la vie vous réserve, on sait qu'il y a plus de 60% de mariages qui se terminent par des divorces, on sait que les familles monoparentales sont les familles les plus faibles, les plus fragiles. Donc, il faut que chaque adulte puisse s'assumer et ça, c'est un principe d'indépendance, qui à l'époque paraissait normal à la majorité de la population suisse. Et là, c'est un retour en arrière, que je n'arrive pas à comprendre. Est-ce qu'on a fait de tels bonds pour que les femmes maintenant s'estiment tellement indépendantes qu'elles puissent revenir à la maison? J'ai eu le privilège effectivement de garder mes enfants, parce que j'avais effectivement un mari qui gagnait suffisamment. J'ai pu voir mes enfants grandir, j'ai ensuite eu le privilège de pouvoir retrouver une activité par la politique, mais combien de personnes peuvent se payer le luxe de rester à la maison et combien de personnes peuvent retrouver facilement un travail? Or on sait qu'après une coupure dans le travail, vous ne retrouvez pas facilement une nouvelle situation. Et surtout, on l'a assez dit pour l'AVS, les pertes que vous avez pour le deuxième pilier parce que vous avez arrêté de travailler et qu'ensuite vous ne trouvez que des places moins intéressantes, eh bien, c'est les femmes qui les supportent. Mesdames, réveillez-vous, on n'a pas évolué au point qu'on peut se permettre de rester à la maison. Il faut que vous acquériez votre indépendance financière et aussi votre indépendance individuelle face à vous-même, vous avez une autre image de vous si vous êtes capable de gagner votre argent. Vous discutez différemment avec votre mari si vous avez aussi des ressources et si vous ne dépendez pas seulement du portemonnaie de votre mari. Donc, pour ces raisons, quand on parle d'égalité, mais quelle égalité entre un couple qui doit payer les frais de crèche et ceux qui n'ont pas ces frais de crèche? Oui, ça coûte, un enfant, alors ça voudrait dire qu'on a droit à quelque chose parce qu'on veut un enfant? On arrive à un système en France où vous faites énormément d'enfants parce que comme ça vous faites énormément de déductions fiscales et vous ne payez plus d'impôt. Non, il faut aussi un rapport entre ce que l'on déduit et ce que l'on paie. En Suisse, c'est une période limitée. Ces déductions, c'est pendant que les enfants, vous les mettez à la crèche et vous les mettez après dans les accueils extrascolaires. Mais tout le temps que vous avez perdu parce que vous n'avez pas pu travailler, vous n'êtes pas allé au travail... c'est un mauvais message que l'on donne si on accepte cette motion. S'il vous plaît, ne l'acceptez pas!

Müller Chantal (PS/SP, LA). Madame de Weck, j'avais déjà beaucoup de sympathie pour vous, j'en ai encore plus après ce discours.

Meine Interessenbindungen: Wir lassen unser Kind fremdbetreuen. Ich arbeite 50%, mein Mann 100%.

Unumstrittenerweise ist die Care-Arbeit viel zu wenig honoriert. Punkt!

Von hier an werde ich sehr heteronormativ unterwegs sein. Normalerweise - das trifft bei mir hier nicht zu, ich verdiene mehr als mein Mann - ist der Lohn der Frauen im Verhältnis zu den Männern tiefer. Somit ist die Rechnung, wieder zu arbeiten und dieses Geld in die Kinderbetreuung zu stecken, eine sehr enge, sich leider teilweise auf das Familienbudget negativ auswirkende. Die Motion könnte im Gegenteil noch mehr dazu führen, dass die Frauen noch mehr zu Hause bleiben und nicht arbeiten können, nicht in die Pensionskasse einzahlen, usw. Wäre die Wahl, zu arbeiten oder nicht, tatsächlich eine freie, könnten wir darüber reden. «Könnten»! Davon sind wir weit entfernt. Aktuell ist das Zuhausebleiben, wie Frau de Weck es schon gesagt hat, eher Luxussache. Wenn man den Medianlohn ansieht und die steigenden Lebenskosten berücksichtigt, ist die Frage nicht, ob beide arbeiten *wollen* – sie *müssen*.

Zudem haben nicht alle Familien das Glück, dass andere Familienmitglieder die Kinder mitbetreuen können, notabene gratis. Wie Frau de Weck auch schon erwähnt hat, daher meine grosse Sympathie, wurde von den Alleinerziehenden nicht gesprochen. Diese haben den Druck, arbeiten zu müssen.

Ich weiss nicht, in welcher Realität meine Kollegen der Schweizerischen Volkspartei leben oder leben möchten, in meiner auf alle Fälle nicht.

It takes a village to raise a child. In diesem Sinne bitte ich Sie, die Motion abzulehnen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Monsieur le Président, pardonnez-moi, je vois que l'heure avance et que vous avez souci de faire avancer le programme, mais je crois que je dois quand même dire quelque chose. Chers membres du Conseil d'Etat, chers collègues députés, cher chef de groupe François Ingold. Avec tous le respect et l'amitié que je vous porte, j'ai envie de vous dire, avez-vous fumé? Je peux vous conseiller peut-être une tisane calmante, j'ai envie de dire la même chose à M^{me}

de Weck, mais elle est trop proche de moi, je n'ose pas, j'ai trop de respect, j'ai trop de respect pour elle alors je vais me concentrer sur M. Ingold. J'avoue humblement que je ne vous ai pas écouté au début, normalement je vous écoute presque toujours, je ne vous écoutais pas. Et puis les gens ont commencé à se taire, je me suis dit, il y a quelque chose d'intéressant, donc j'ai commencé à écouter. Et lorsque j'ai commencé à vous écouter, vous avez dit «saut en arrière, ineptie, réactionnaire» et vous avez fini par «esclavage moderne» alors que c'est une proposition qui vise à promouvoir que les parents gardent eux-mêmes leurs enfants. Garder soi-même ses enfants, ce serait une ineptie, ce serait un saut en arrière, ce serait réactionnaire, ce serait de l'esclavagisme moderne. Mais vous vivez dans quel monde, cher collègue?

Et maintenant, j'en viens à M^{me} de Weck, M^{me} Menoud-Baldi aussi, et à nouveau à François Ingold. Vous avez toujours parlé de la mère, mais aujourd'hui, en 2023, alors déjà avant, normalement, il y a deux parents pour faire un enfant, mais il y a souvent un père et arrêtez de croire que c'est toujours la mère qui garde les enfants. On discutait avec mon estimé collègue Dorthe, lui doit garder son fils demain, moi je garde avec plaisir le mien vendredi, les pères gardent aussi les enfants aujourd'hui. Le modèle où c'est maman qui reste à la maison, c'est fini, arrêtez de croire ça et arrêtez de croire qu'en acceptant une telle motion on va promouvoir cela, que ce sera maman qui restera à la maison, c'est faux. Les pères aujourd'hui, et je pense déjà hier mais à fortiori aujourd'hui, ont plaisir à s'occuper des enfants et le font. Mon lien d'intérêt, j'ai un enfant, je l'ai dit, ma femme le garde, ma femme travaille, je le garde, je travaille aussi un petit peu et j'utilise aussi à côté les structures d'accueil et c'est ça, la réalité des familles aujourd'hui. Vous avez parlé de conservatisme et de réaction, mais c'est votre vision de cette proposition qui en train d'être réactionnaire et conservatrice, ce n'est pas la réalité dans laquelle on vit. M^{me} Meyer Loetscher l'a très bien dit, aujourd'hui, il y a autant d'organisations familiales qu'il y a de familles, ça dépend des métiers, ça dépend d'où on habite, ça dépend du parcours professionnel, ça dépend du choix, il y a des femmes qui veulent travailler à 100%, il y a des hommes qui veulent travailler à 100% en fonction de leurs ambitions, de leurs structures et là ils font appel à 100% au modèle familial et puis il y a toute une série d'autres familles où c'est découpé, on utilise un petit peu, moi j'ai mis mon fils à garder pour qu'on puisse travailler les deux, mais je l'ai aussi mis à garder pour essayer qu'il apprenne un peu mieux l'allemand que moi donc il va chez une maman de jour à St-Sylvestre à côté du Mouret, mais soi dit en passant, il y a aussi quelque chose à réviser, le fait qu'il soit dans le district d'à côté coupe toute subvention à l'aide d'accueil. C'est totalement aberrant, mais les structures sont telles qu'elles sont faites alors qu'aujourd'hui on parle toujours de promouvoir, par exemple, le bilinguisme. Mais dans les faits on a des montagnes entre les districts, entre les structures d'accueil, qui font que c'est extrêmement compliqué. La réalité est que si cette motion est aujourd'hui acceptée, eh bien, les parents qui hésitent peut-être, s'occuperont peut-être de leurs enfants eux-mêmes et quelle sera la conséquence? À mon avis, il y a une économie d'échelle pour l'Etat, parce ça coûtera moins cher à l'Etat, la déduction fiscale, que de payer ces structures, cet accueil. Et surtout, et ça M^{me} Anne Meyer Loetscher l'a très bien dit, ça libérera des places à ceux qui en ont vraiment besoin. Aujourd'hui, c'est quand même compliqué dans certaines communes, dans certaines régions d'avoir les places adaptées et si on peut en libérer pour ceux qui en ont vraiment besoin jusqu'à ce qu'il y en ait suffisamment pour tous, tant mieux. Mais moi, je n'arrive pas à comprendre cette vision que vous avez de la société d'aujourd'hui. Personnellement j'ai beaucoup de sympathie pour cette motion et je l'accepterai.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mes liens d'intérêt avec cette motion; je suis comotionnaire et papa de quatre enfants. Ce que nous ne voulons certainement pas avec notre motion, c'est la mise en concurrence des différents modèles familiaux. Le choix doit rester libre, chaque famille choisit le modèle qui lui convient le mieux. C'est très important pour nous de préciser cet aspect-là. Avec notre motion, il s'agit de donner un signe d'appréciation aux familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants ou qui ont choisi un autre modèle familial. Nous n'allons pas du tout aussi loin que d'autres cantons, qui autorisent d'ailleurs la même déduction pour la garde par des tiers et la garde par soi-même, comme le font les cantons du Valais et Zoug. Les quatre cantons qui connaissent déjà ces déductions n'ont d'ailleurs pas connu de problèmes techniques, comme quoi la déduction pour la garde par soi-même ne correspondrait pas à la loi fédérale. Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous sommes confrontés à un modèle de calcul trop simplifié. Il suggère que seules les personnes qui gagnent bien leur vie s'occupent elles-mêmes de leurs enfants. Je pense que nous savons tous que ça ne reflète pas la réalité et que les conditions générales qui déterminent le choix du modèle familial sont très variées. Il existe des familles de toutes les catégories de revenus qui organisent la garde des enfants en famille avec les grands-parents et la parenté et qui ne font ainsi pas recours aux places de crèches ni aux subventions correspondantes. On peut avancer l'argument que ces familles n'ont pas de frais de garde, mais elles renoncent aussi en partie à des possibilités de revenus supplémentaires ou rémunèrent les membres de familles d'une autre manière. Il va de soi que c'est un choix qui a été fait, mais ça concerne également les autres modèles. La garde d'enfants est une tâche exigeante avec une grande responsabilité, il s'agit de reconnaître et de soutenir le travail familial.

Je pense également pouvoir rassurer les représentants de l'économie qui s'inquiètent de la pénurie de main d'oeuvre qualifiée. Aucune femme ni aucun homme ne quittera la vie professionnelle à cause de ces déductions fiscales symboliques. Là, il faut savoir que les déductions fribourgeoises pour la garde par des tiers sont parmi les plus élevées de toute la Suisse (notre canton est en 5^e position). Cette crainte que les mamans et papas se retirent de la vie professionnelle, diminuent leur taux de travail est donc certainement infondée. Ces déductions donneraient aux parents qui ont opté pour un autre modèle familial

et qui n'ont donc pas droit à des subventions, un signe de reconnaissance de la part du canton pour le travail familial fourni. Les chiffres que le Conseil d'Etat met à notre disposition à la fin de sa réponse sont extrêmement intéressants. En 2019, les parents de 23 777 enfants de l'âge en question sont exclus de ces déductions, cela correspond à plus de la moitié de tous les enfants en question dans notre canton, soit 57%. Il n'est tout de même pas possible que toutes ces familles en soient exclues, on ne peut pas vraiment nous faire croire que nous pouvons aujourd'hui parler d'égalité de traitement des modèles familiaux avec enfants. Si nous donnions également un signal dans la bonne direction à ces familles, comme c'est le cas pour les cantons déjà mentionnés, il en résulterait naturellement des pertes fiscales, mais celles-ci restent raisonnables. Imaginez un instant que tous ces enfants soient pris en charge par des tiers, les coûts seraient hallucinants. Si cela ne vaut pas la peine de donner ce signal, je trouverais cela très inquiétant. Pour répondre à M^{me} de Weck et M. Ingold, M. Kolly l'a déjà fait parfaitement, je ne pourrais pas faire mieux. Juste, Monsieur Ingold, si vous parlez d'esclavage, je pense qu'avec ça vous vous disqualifiez vous-même.

Je vous demande, chères et chers député-e-s, de faire le pas de la justice et de ne pas exclure les familles des 24 000 enfants d'une déduction pour frais de garde et de faire profiter uniquement les autres enfants et leur famille dont la déduction est placée, je le répète, en 5^e position au niveau suisse. Il s'agit ici aussi d'une question de justice compensatoire.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour tous ces échanges passionnés, vous me pardonnerez de ne pas faire la synthèse ni le résumé de tout ce qui a été dit, ce serait même impossible. J'aimerais simplement revenir sur trois points, vous me pardonnerez aussi peut-être d'être un peu technique, mais voilà, une motion c'est une modification d'une loi, c'est un article dans la loi.

Ici, on modifie l'article 34 (déductions générales) de notre loi sur l'impôt cantonal direct. Or il s'avère qu'à cet endroit-là, ces déductions-là, elles sont exhaustivement réglées au niveau suisse, au niveau de la loi sur l'harmonisation, donc il n'est tout simplement pas possible d'ajouter ou de modifier cet article avec cette proposition de réduction pour les parents qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants.

Alors vous allez me dire "il y a certainement un autre article, on a cité d'autres cantons qui l'ont fait". Alors si on poursuit, on tombe sur l'article 36 qui porte sur les déductions sociales. Or, ce n'est plus la motion, c'est autre chose. Là, on a toute une série de déductions pour enfants qui sont déjà prévues, par exemple les 8 500 frs pour chaque enfant mineur, 9 500 frs dès le 3^e enfant, etc... Donc, au niveau de la dynamique et de la modification, on peut déjà se demander, mais qu'est-ce qu'on ajoute à l'effort qui est déjà entrepris dans notre canton pour ces déductions pour enfants dans notre loi? Et en tout cas, je dirais au niveau formel, la proposition de modification est tout simplement pas possible à l'article qui est mentionné par les motionnaires.

On a mentionné également la comparaison, c'est à la page 2 de la réponse du Conseil d'Etat, très fouillée, je ne vais pas revenir sur tous les éléments. Effectivement, c'est une comparaison qui a le défaut d'être un peu simpliste. Ce que veut dire ce schéma, c'est moins la hauteur du revenu qui est pris en considération que le fait que les frais de garde viennent impacter le revenu disponible et qu'en soi la déduction qui est accordée, elle ne compense pas cette diminution. Et si vous ajoutez la déduction aux couples qui gardent l'enfant à la maison, ça n'impactera pas de toute façon leur revenu disponible à la fin, et c'est là qu'il y a l'inégalité. Donc c'est un peu schématique pour en arriver à illustrer cela, mais c'est là qu'il y a l'inégalité et c'est pour cela que nous ne souhaitons pas soutenir aussi cette motion.

Enfin, un élément plus général, M. le député Thévoz m'a interpellé en disant: "Mais la famille traditionnelle, ça ne coûte pas, ce n'est pas de la perte d'argent." Vous avez 100% raison, mais d'un autre côté, la femme qui travaille, ce n'est pas non plus comme on a pu le comprendre et le lire une augmentation des charges pour la collectivité publique. D'abord parce que tout simplement les crèches c'est aussi des emplois, tout simplement, et puis, plusieurs d'entre vous l'ont relevé, peut-être pas forcément pour conclure de la même manière, mais dans les couples, dans tout simplement nos vies ensemble, l'homme travaille, la femme travaille, parfois de manière partielle, si bien que le recours à la crèche ne s'impose pas du tout de la même manière, voire avec le temps partiel ou le travail, ou l'engagement des deux à la maison en partie n'est plus nécessaire. Puis enfin, la femme elle-même est vulnérable, notamment en les cas de divorce, un cas de figure qui touche, hélas, la moitié des mariages et c'est dans ces cas qu'on constate, sans activité, sans travail qu'elles seront souvent les plus désavantagées et que la société est aussi là pour les soutenir à ce moment-là et prendre les moyens qu'il faut. Donc, là aussi, certainement pas de blanc ou de noir, on est dans un débat sociétal, mais je crois que cette proposition ou cette motion ne permet pas de mieux tenir compte et de dépasser l'inégalité pour les couples qui s'engagent, qui travaillent et qui doivent donc recourir à la garde d'enfants par des tiers. Je vous recommande donc, avec le Conseil d'Etat, de ne pas accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 42. Il y a 9 abstentions.

Ont voté Oui : Total 42

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

Ont voté Non : Total 51

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

Se sont abstenus : Total 9

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2022-GC-104

Vers une exonération partielle ou totale de l'impôt sur le bénéfice des jeunes entreprises

Auteur-s: **Repond Brice** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Remy-Ruffieux Annick (Le Centre/Die Mitte, GR)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Dépôt: **20.05.2022** (BGC juin 2022, p. 2194)

Développement: **20.05.2022** (BGC juin 2022, p. 2194)

Réponse du Conseil d'Etat: **27.09.2022** (BGC novembre 2022, p. 3375)

Retrait

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je suis co-auteur de ce postulat avec Annick Remy-Ruffieux. J'ai également une entreprise spécialisée dans la valorisation des données qui a près de cinq ans. Elle n'aurait de toute façon pas été concernée par ce postulat. Comme vous le savez toutes et tous, je crois, nous avons décidé de retirer définitivement cet objet. Je souhaitais néanmoins m'exprimer et donner mon ressenti par rapport à la réponse apportée par le Conseil d'Etat. Il y a deux volets que j'aimerais aborder. Le premier est celui qui concerne la potentielle violation du droit supérieur. Je dirais que ceci est un aspect intéressant et qu'il est important de le signaler dans la réponse. Ce n'est toutefois pas un élément suffisant à mon sens pour retirer ou rejeter ce postulat. Nous aurions simplement pu avoir cette information dans le rapport et prendre en considération cet élément-là si nous décidions d'aller plus loin sur un autre objet. Notre décision de retirer cet objet repose sur le deuxième volet, lorsque le Conseil d'Etat nous dit ne pas détenir les informations nécessaires à la réponse au postulat. Je dois vous dire que j'ai été étonné, voire un peu choqué, d'apprendre que le Conseil d'Etat n'a pas accès à ces informations. En effet, les renseignements que nous demandons, ceux liés à la fiscalité des entreprises au niveau cantonal, me semblent basiques et absolument nécessaires au bon pilotage de la fiscalité dans le canton de Fribourg. Je rappellerai quand même qu'il s'agit d'informations liées à des parts fiscales selon différents filtres appliqués aux entreprises: ancienneté des entreprises, de 1 à 50, secteurs d'activité, la taille, nombre d'EPT concernés. Je suis inquiet d'apprendre l'incapacité du Conseil d'Etat à répondre à ces questions. J'aurais quand même pensé pouvoir lui demander par exemple quelle est la part fiscale des entreprises de quatre ans, actives dans un certain secteur, d'une telle taille et disposant d'un certain nombre d'EPT. Je pensais qu'avec quelques clics sur un dashboard, il serait à même de me donner ces informations. Je vois que Monsieur le Commissaire du Gouvernement secoue la tête. Cela m'inquiète tout de même de savoir que cela n'est pas le cas. Dès lors, je me pose la question suivante: comment est pilotée et gouvernée la fiscalité de notre canton si le Conseil d'Etat n'a pas accès à ces informations basiques?

Pour l'heure, nous retirons ce postulat. Nous allons toutefois investiguer pour nous assurer que ces informations ne sont pas accessibles, par des croisements de bases de données par exemple. Je pense que même si le titre effraie certains, ces informations auraient été intéressantes pour la droite et pour la gauche. Elles nous aideraient à prendre de meilleures décisions et à déposer des objets intéressants à l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

> Ce postulat est retiré par ses auteurs.

> Il est ainsi liquidé.

Election protocolaire 2022-GC-187

2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 5; nuls: 0; valables: 90 majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Françoise Savoy*, à *Corpataux*, par 77 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Julia Senti: 6; Sophie Tritten: 2; Eric Barras: 1; Gaétan Emonet: 1; Alizée Rey: 1; Pauline Robatel: 1; Pierre Vial: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la 2^e Vice-présidente élue, Chère Françoise,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. Je note que le perchoir vous reviendra en 2025. A priori, il y aura une alternance féminine-masculine parfaite à la présidence du Grand Conseil fribourgeois.

Mais avant, Françoise, vous devrez passer par ledit purgatoire, qui vous familiarisera, j'en suis sûr, avec le fonctionnement de l'institution.

Enseignante de formation, vous avez certainement été chargée de cours d'éducation à la citoyenneté. Vous passerez donc de la théorie à la pratique. Et si vous poursuivez dans l'enseignement par la suite, votre thématique sera certainement consolidée d'expérience et enrichie d'anecdotes qui captiveront, je n'en doute pas, vos jeunes élèves.

Elue députée du Grand Conseil en novembre 2021, donc l'année passée, vous semblez piaffer d'impatience.

De nature humble, pragmatique et sereine, vous saurez, j'en suis sûr, profiter de cette belle aventure et en retirer pleine satisfaction. Je vous rassure, et j'en parle en connaissance de cause, ces deux années de vice-présidence passent très vite. Encore une fois, bravo Françoise et bon vent!

Election protocolaire 2022-GC-188

1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 4; nuls: 1; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Adrian Brügger*, à *Düdingen*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Gabriel Kolly: 2; Katharina Thalmann-Bolz: 2; Stéphane Peiry: 1; Nicolas Koly: 1.

Président du Grand Conseil. Herr gewählter 1. Vizepräsident, Lieber Adrian,

Im Namen des Großen Rates gratuliere ich Ihnen zu Ihrer Wahl. Und hier ist eine besondere Reise für Sie. Vu de mon perchoir, il vous fait passer de droite à gauche. Je n'en tirerai cependant pas des conclusions hâtives, non, c'est uniquement sur les chaises de la vice-présidence.

En 2016, vous êtes entré au Grand Conseil en maître agriculteur engagé et dynamique que vous êtes, et ce sous les magnifiques couleurs du terroir singinois. Vous avez également été candidat au Conseil d'Etat l'année dernière.

En homme de la terre, l'engagement, vous connaissez et cela ne vous a jamais fait peur.

Cher Adrian, je sais que vous attendez avec impatience d'arriver au perchoir. Vous piaffez même d'impatience si j'ose m'exprimer en termes plus agricoles, Adrian. Petit conseil, profitez encore de cette année 2023 pour aller de temps à autre prendre l'air aux Pas perdus ou dans la salle Susanna, à l'extérieur de cet hémicycle parfois bruyant. N'hésitez pas à prendre ces petits moments dont vous ne pourrez plus profiter lors des sessions 2024 lorsque vous aurez l'honneur et le privilège de conduire et présider le Parlement fribourgeois.

Ich wünsche Ihnen viele Freude und sage Ihnen noch einmal Bravo und herzlichen Glückwunsch, lieber Adrian.

Election protocolaire 2022-GC-189

Président-e du Grand Conseil pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Nadia Savary-Moser*, à *Vesin*, par 89 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Antoinette de Weck: 2; Pierre-Alain Bapst: 1; Adrian Brügger: 1; Catherine Esseiva: 1; Fritz Glauser: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente élue, Chère Nadia,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence du Parlement fribourgeois, la première autorité du canton.

Vous avez ainsi acquis les honneurs et le titre de première dame du canton. Je vous souhaite beaucoup de plaisir et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année présidentielle 2023. Celle-ci s'annonce emplies de responsabilités, d'engagements, de moments magiques, parfois inédits, et surtout intenses. Une année exigeante à conduire le Parlement, à aller à la rencontre de la population, à parcourir ce canton magnifique et à le découvrir sous diverses formes, parfois moins connues, qui font la richesse de notre coin de terre tant aimé.

La Broye, votre district, a à nouveau le privilège de célébrer la première citoyenne du canton, deux ans après Madame Sylvie Bonvin-Sansonens. Que votre parcours politique se poursuive, comme cela a été le cas pour votre prédécesseure broyarde, vers des engagements à toujours plus haut niveau.

Après deux ans de purgatoire comme on le dit, vous atteignez enfin le perchoir. Vous le verrez, c'est un privilège qu'il faut savourer avec humilité.

Je salue votre famille, vos proches ici présents, et les remercie sincèrement d'accepter votre engagement. C'est bien eux, et je parle par expérience, qui subissent et souffrent le plus de nos longues absences durant cette année particulière. Merci, la famille, de l'appuyer.

Madame la Présidente, vous avez un parcours et une expérience au service de nos institutions hors normes. Vous avez été élue au Conseil communal de Vesin en 2001 puis syndique en 2003. Vous avez été très active dans la conduite de la fusion avec Cugy en 2005 et nommée à nouveau syndique. Vous avez quitté l'exécutif en 2016 mais n'êtes pas restée inactive. Vous avez en effet été élue députée en 2008, reprenant le poste laissé vacant par M Charles Haenni. Vous avez ensuite été brillamment réélue en 2011, 2016 et 2021. Bravo! Vous avez présidé, de 2013 à 2016, l'influente Association des communes fribourgeoises. Et actuellement, grâce à votre bagage, vos compétences et votre expérience reconnue, vous êtes membre de la commission ad hoc chargée d'administrer la commune d'Ecublens.

Chère Nadia, votre formation d'institutrice vous servira certainement pour faire régner la discipline et le silence dans cet hémicycle. Vous aurez certainement de meilleurs atouts que moi en la matière.

Madame la Présidente élue, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans la gestion et l'accompagnement des passionnants débats de notre Parlement et vous réitère mes sincères félicitations en mon nom et au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Monsieur le Président du Grand Conseil,

Herr erster gewählter Vize-präsident,

Madame la 2^e Vice-présidente élue,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Herr Staatsratspräsident,

Monsieur le Président élu - enfin très certainement – du gouvernement,

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chers invités, Chère famille,

Mesdames et Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie haben mir eben die Ehre erwiesen, mich an die Spitze unseres angesehenen Parlaments zu wählen. Zuallererst möchte ich Ihnen herzlich für das Vertrauen danken, das Sie mir dadurch schenken.

En ce moment, mes premières pensées s'envolent vers mon papa, qui veille sur nous depuis 19 ans et à ma maman, présente, disponible, battante, qui ne se plaint jamais, même plus moderne et jeune d'esprit que moi, semble-t-il, selon mes filles Aurore et Fanny, qui bravent depuis leur plus jeune âge les aléas de la vie. Je suis fière de vous, de votre parcours, ne lâchez rien!

Nous le savons, pour pouvoir et surtout avoir la chance de faire de la politique, il faut, en premier lieu... avoir du soutien. Sans soutien, pas de politique. Depuis 2001, au fur et à mesure de mes différents mandats, j'ai eu un soutien sans faille des citoyennes et citoyens de Vesin, puis de la commune fusionnée Cugy. J'en profite du reste pour saluer et remercier la délégation du Conseil communal ici présente. Ce soutien populaire s'est élargi ensuite à mon district, la Broye, que je suis

fière de représenter, à mon parti, à mon groupe parlementaire et aujourd'hui, ce magnifique soutien de mes chères et chers collègues député-e-s.

A toutes ces voix qui m'ont permis de vivre toutes ces expériences de vie va toute mon infinie reconnaissance.

Me voilà dès lors, élue 1^{ère} citoyenne du canton, une Présidente pour 1 année, présidant 1 parlement. Cela fait beaucoup de 1. On peut se demander que veut dire ce chiffre 1. Petit aperçu:

«Le nombre 1 est lié à un fort esprit de décision et d'initiative, il est le début de quelque chose, l'énergie qui engendre la création. Vous avez donc sans doute une bonne capacité à diriger et cela de façon très naturelle.» – Ouf, cela commence bien!

«Les idées fusent dans votre tête comme des éclairs, votre esprit, toujours en action, vous donne l'énergie de vous adapter, de trouver des solutions que ce soit pour vous ou pour vos proches.» – Ouah, de mieux en mieux!

«Mais ce trait de caractère a aussi tendance à faire de vous une personne légèrement autoritaire et manquant de tolérance face à l'hésitation ou à la lenteur.» – Donc, chères et chers collègues, soyez déterminés et concis en 2023!

«Pour vous, efficacité rime avec rapidité, et le dialogue et la diplomatie passent donc souvent en second plan. Votre impatience vous rend plutôt individualiste, le travail en équipe vous énerve plus qu'il ne vous réussit.» – Ouh là, cela se complique pour moi!

«Votre énergie est néanmoins très positive, contagieuse même, et votre esprit de compétition pousse ceux qui vous entourent à donner le meilleur d'eux-mêmes.»

Et enfin, n'écoutez plus: «Le 1 est aussi un solitaire, et son ego au sens large du terme, passe avant tout. Cette caractéristique peut donner une attitude parfois égocentrique et orgueilleuse, et vous ne vous rendez pas toujours compte de ce qui se passe autour de vous ou de ce que ressent votre interlocuteur. Mais ces petites maladresses ne sont jamais guidées pas la méchanceté, car vous êtes honnête et droit et vous ne cherchez pas à blesser volontairement les gens.» – Ouf, je serais pardonnée!

Oups, j'allais en oublier 1: Selon vos dires, M. le Président, je ne vais avoir qu'1 seul droit, celui de choisir l'ordre des intervenants lors des prises de parole. Cela me donne encore plus envie d'assurer cette fonction, mon cher Jean-Pierre.

Voilà, trêve de plaisanteries, le 1^{er} janvier, je vais entrer en scène comme *the number one*, quelle place! C'est tout moi! Mieux, celles et ceux qui me connaissent bien savent comme j'aime ce devant de la scène. Mais le défi n'en sera que plus grand pour moi et la mission en sera certainement d'autant plus passionnante.

Das Wesen der Politik ist es, sich stets selbst zu hinterfragen. Dabei muss man die Mentalität der Bevölkerung im Auge behalten und ihre Bedürfnisse eruieren. Jeder Bezirk hat seine eigene Sensibilität, und ich freue mich sehr darauf, Sie bei den anstehenden Besuchen besser verstehen zu lernen und genauer zu erfahren. Ob deutschsprachig oder romand, es heisst, zusammen Lösungen auszuarbeiten, die den einen und den anderen gerecht werden, vor allem aber den Freiburgerinnen und Freiburgern.

Liebe deutschsprachige Freundinnen und Freunde, heute habe ich in meiner Ansprache wenig deutsch gesprochen, aber ich vergesse euch nicht, denn ihr genießt meinen vollen Respekt. Aber heute habe ich mich besonders an das hier anwesende Publikum gewendet.

Ces personnes proches de moi n'ont pas la traduction simultanée et, par respect envers ma maman, mon mari et j'imagine Sylvia, je ne pouvais imaginer une seule seconde, qu'ils ne comprennent les paroles et le sens de mes propos. Ils vivent certainement ce moment, tout comme moi, avec émotion et je me devais de leur offrir ce cadeau.

Mesdames et Messieurs, c'est emplie de diverses d'émotions que je vous réitère mes remerciements pour la confiance témoignée aujourd'hui et croyez bien que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour l'honorer.

—

Election protocolaire 2022-GC-190 Président-e du Conseil d'Etat pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 4; nuls: 2; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Didier Castella*, à Pringy, par 87 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Romain Collaud: 3; Sylvie Bonvin-Sansonnens: 1; Jean-Pierre Siggen: 1; Jean-François Steiert: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Président du Conseil d'Etat élu, Cher Didier,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence du gouvernement fribourgeois au 1^{er} janvier 2023.

Vous aurez la responsabilité de conduire le collège gouvernemental, de le représenter et de sillonner le canton, à la rencontre de sa population, de son économie, de ses associations. Vous aurez aussi le privilège de redécouvrir votre canton sous toutes ses facettes, sa diversité, et ses richesses. Je peux vous assurer qu'elles sont nombreuses et magnifiques. Je vous souhaite, Monsieur le Président élu, beaucoup de plaisir et plein succès dans votre mission.

Cher Didier, tu m'accorderas ce moment de tutoiement, qui n'enlève d'ailleurs en rien le respect, te connaissant particulièrement, toi qui es citoyen de ma commune, toi avec qui j'ai joué au football - d'ailleurs aux entraînements je préférerais jouer avec toi plutôt que contre toi - je n'en dirai pas plus, toi qui étais mon vice-syndic à Gruyères, toi qui as choisi d'arrêter le Conseil communal de Gruyères car tu voulais être syndic ou rien. I'm sorry.

Te voilà aujourd'hui élu pour une année président de l'exécutif cantonal, le plus haut pouvoir exécutif politique de ton canton. Bravo! Je sais que tu mèneras ta mission au service de la population fribourgeoise avec cœur, enthousiasme, fierté et conviction.

Monsieur le Président élu, vous êtes entré au Grand Conseil fribourgeois en 2011, nous y sommes entrés ensemble d'ailleurs, et vous avez été réélu en 2016. Vous avez rejoint le Conseil d'Etat en 2018 lors d'une élection complémentaire et vous avez été brillamment réélu l'année dernière.

Président du parti libéral-radical cantonal de 2012 à 2017, président du Sénat de l'Université, membre titulaire incontesté du FC Grand Conseil, en fin tacticien, politicien et grand sportif d'endurance, vous saurez conduire et mener la destinée de votre canton avec intérêt et compétence.

Monsieur le Président élu, cher Didier, je vous souhaite beaucoup de satisfaction, de plaisir, et vous adresse encore mes sincères félicitations, personnelles ainsi qu'au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Monsieur le Président, cher Jean-Pierre, je te remercie d'abord pour tes gentilles paroles. Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs qui suivez ces élections protocolaires, Mesdames, Messieurs les téléspectateurs qui suivez cela de loin, je vous salue tous. Ne voyez pas un signal politique au fait que je tourne le dos à une partie des collègues. Il se veut que le protocole du Grand Conseil ne permettrait pas à un élu du Gouvernement de monter sur le siège de la haute surveillance du Grand Conseil. N'y voyez aucun signal politique mais bien un signe de respect. C'est juste ainsi. Je vous remercie sincèrement de la confiance témoignée lors de cette élection à la présidence du Conseil d'Etat. J'avoue que je peine à réaliser ce qui m'arrive. Néanmoins, je pense que le 1^{er} janvier, je serai très vite sur le devant de la scène. Je devrais vous dire que c'est un rêve devenu réalité, mais j'utiliserais une langue de bois qui n'est pas mon apanage. Depuis le début de mon engagement en politique et bien sûr en tant que conseiller d'Etat, je cherche à parler vrai, à être le plus franc possible, à rester entier et à défendre mes valeurs dans l'intérêt du bien public, des citoyennes et citoyens fribourgeois. Parler vrai, un exercice pas toujours facile, notamment lorsque certaines situations nous touchent en plein cœur et que, conformément à notre serment, nous sommes amenés, nous, exécutif, à respecter et appliquer la loi, la collégialité, l'intérêt supérieur de manière stricte, parfois dure, malgré nos propres convictions, qui peuvent parfois diverger. Pas toujours facile de parler vrai lorsque nous devons défendre des positions impopulaires. Et cela nous arrive. Mais c'est notre devoir et notre responsabilité de défendre ce que l'on croit juste et opportun pour la population, de le dire et de l'expliquer avec conviction et énergie malgré les vents parfois contraires qu'Eole peut souffler dans nos voiles. Je vous rassure, je ne me plains pas de cette situation. Au contraire, j'apprécie vraiment ma fonction où j'apprends chaque jour. Et parfois – je le dis avec l'humilité un peu contrariée et avec la reconnaissance de celui qui sait qu'il peut se tromper et apprendre de chacun...

... ja, geschätzte Grossrätinnen und Grossräte, ich lerne auch durch Sie und vor allem mit Ihnen.

Als Kind habe ich davon geträumt, Tierarzt, Landwirt, Forstwart oder Erfinder zu werden. Berufspolitiker gehörte jedoch nicht zu meinen Traumberufen.

Es ist also nicht so, dass heute ein Traum in Erfüllung ginge. Aber es ist eine grosse Ehre, die mir zuteil wird und mich stolz macht und vor allem eine grosse Verantwortung.

Et c'est bien là la beauté de notre système politique, un système de milice qui laisse la chance à tous, à la condition de partager une valeur commune, une valeur que nous avons tous ici et que j'aimerais mettre en évidence aujourd'hui: l'engagement. Un engagement qui n'est pas une exclusivité politique et qui peut se faire à différents niveaux. Le mien a commencé par

la société de jeunesse, les girons, la société de foot, du ski club puis la Jeune Chambre, etc. Le sens de l'engagement, qu'il soit pour sa famille, son travail, sa passion, sa commune, sa communauté, sa conviction, sa région ou son canton, ce sens de l'engagement est une valeur que nous tous, et moi le premier en 2023 en tant que président, devons appliquer au quotidien et transmettre à nos enfants, à nos équipes, aux citoyennes fribourgeoises et citoyens fribourgeois. L'engagement est un fil conducteur, une manière d'appréhender notre vie. S'impliquer pour une cause qui nous tient à cœur, voilà la leçon de tout engagement. Et cela, peu importe à quelle échelle, nous l'exerçons !

Heute renne ich mit meinen Worten jedoch offene Türen ein. Die Tatsache, dass Sie hier sind, bedeutet, dass Sie einen Sinn für Engagement haben.

Aber es ist nie umsonst, darauf hinzuweisen (besonders für die, die heute nicht da sind).

Rappeler l'engagement n'est pas vain, car nous vivons une période de transition, de guerre, de défis, d'instabilité et d'incertitude, la pandémie, le réchauffement climatique, la guerre en Ukraine, la pénurie d'énergie, tous ces éléments mettent à mal cet engagement et poussent parfois au repli sur soi alors que c'est le chemin inverse qui doit être pris. Le seul moyen de surmonter les écueils et les obstacles, Mesdames, Messieurs, c'est l'engagement. Et pour cette année 2023, j'ai envie de dire avec vous, OSONS!

Wagen wir die Zusammenarbeit, wagen wir, Hindernisse zu überwinden, wagen wir, Vorschläge zu machen, wagen wir die Debatte, wagen wir, uns zu engagieren, wagen wir, zu scheitern, denn auch das Scheitern ist Teil des Engagements, und man muss es akzeptieren können, ohne seine Ideale aufzugeben.

L'abbé Pierre l'a dit: *La responsabilité de chacun implique deux actes: vouloir savoir et oser dire.* Vouloir Savoir. Oser Dire. Et j'ajouterais: Tenter de faire, essayer de réaliser, s'engager pour avancer! L'engagement très souvent démarre grâce à une conviction. Nous sommes réunis ici grâce à nos convictions, certes très diverses, mais toutes au service du même objectif: le bien commun. En 2023, n'arrêtons pas de nous informer, de lire, de nous former. C'est le «vouloir savoir». N'hésitons pas à débattre, à discuter, à essayer de comprendre, à dénoncer. C'est le «oser dire». Et finalement, tentons de faire. Ensemble, continuons d'avancer, de travailler. Franchissons les obstacles et évitons les blocages.

La semaine passée, j'ai lu dans nos médias, avec une certaine contrariété je ne le cache pas, que le Grand Conseil se positionnait en contre-pouvoir face au gouvernement. Mesdames, Messieurs, chers député-e-s, ne perdons jamais de vue l'attente des citoyennes et citoyens de ce canton. Ils attendent des solutions, attendent des prestations et des infrastructures de qualité, peu importe le parti, l'échelon institutionnel ou la région que nous représentons. Les Fribourgeoises et Fribourgeois nous ont élus, nous ont accordé leur confiance, non pas pour nous écharper avec des conflits stériles de pouvoir ou d'idéologie, mais bien pour que nous portions ensemble les meilleures solutions, celles qui assurent la qualité de vie de chaque Fribourgeoise et chaque Fribourgeois.

Je vous invite donc à œuvrer ensemble plutôt que les uns contre les autres. Je vous invite à œuvrer avec nous, membres de l'exécutif, plutôt que contre. Je ne vous dis pas que mes collègues m'ont soufflé «obéir» que j'ai compris «œuvrer ensemble». En tant que président 2023, je m'engage face à vous, face à mes collègues du gouvernement, à privilégier le travail commun et la transparence plutôt que la confrontation et les non-dits. Osons, mais osons ensemble afin de servir au mieux l'intérêt citoyen! C'est en effet ensemble que nous ferons face aux changements climatiques. C'est ensemble que nous trouverons des innovations pour limiter l'impact de l'activité humaine. C'est ensemble que nous réduirons notre consommation énergétique. C'est ensemble que nous garantirons une cohésion au milieu des postures toujours plus éloignées. C'est ensemble que nous défendrons notre démocratie, nos institutions, notre sécurité, notre pouvoir d'achat, notre nature, notre qualité de vie, notre liberté.

All diese Herausforderungen liegen natürlich nicht nur in der Hand unseres wunderbaren Kantons Freiburg. Sie betreffen auch nicht nur das Jahr 2023. Aber leisten wir unseren Beitrag im Jahr 2023, werden wir dem Vertrauen, das uns die Bevölkerung entgegengebracht hat, gerecht und gehen wir mit gutem Beispiel voran.

Avant de clore, j'aimerais remercier ma famille, ma compagne et mes filles, ici présentes, de leur patience, de leur compréhension et de leur soutien. J'en aurai besoin en 2023. Je ne serai pas beaucoup plus présent.

Ce soutien indéfectible me permettra de concentrer mes forces et mon engagement sur la mission que vous m'avez déléguée aujourd'hui, mission certes exigeante et difficile mais ô combien passionnante et importante.

Je tiens également à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ma direction et aussi celles et ceux de l'ensemble de l'Etat, qui soutiennent quotidiennement et loyalement le collège gouvernemental dans l'exercice de son pouvoir.

J'adresse aussi ma reconnaissance à mes collègues du Conseil d'Etat – nous avons une très bonne ambiance je dois dire - à mon groupe politique, à mon parti, et à vous toutes et tous, chères et chers Député-e-s, qui nous accompagnez avec un regard critique mais bienveillant dans la conduite de notre canton.

Ich danke Ihnen für das Vertrauen, das Sie mir mit dieser Wahl entgegengebracht haben. Vor allem aber möchte ich Ihnen zu Ihrem Engagement gratulieren und Sie ermutigen, Ihren Einsatz im Dienste der Freiburger Bevölkerung fortzusetzen.

Mesdames, Messieurs, chers citoyennes et citoyens fribourgeois-es, si j'accepte avec fierté, honneur comme cela a été dit, et responsabilité la tâche que vous me confiez en 2023, sachez que j'entends la conduire avec le plus grand respect de nos institutions, de vous, chères et chers député-e-s et de nos citoyennes et citoyens. Et sachez que je me considère avant tout, non pas comme un chef isolé aux commandes de notre canton, mais bien comme un serviteur entouré d'une grande équipe au service de la population, que je remercie aussi. Sans elle, je ne serais pas là. Et en tant que représentants du peuple, vous tous faites partie de cette belle équipe. Je félicite les élu-e-s du jour et me réjouis de collaborer avec eux en 2023. Je suis certain que nous avons tous la même détermination à vouloir servir notre canton.

Merci de votre attention et merci par avance de votre soutien dans la tâche que vous m'avez confiée. Merci encore pour la fin de l'exercice et je me réjouis, tout comme vous, de participer tout à l'heure à la meilleure partie des élections protocolaires, l'apéro.

Election protocolaire 2022-GC-191 Président-e du Tribunal cantonal pour 2023

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 5; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Marc Sugnaux*, à *Fribourg*, par 94 voix.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Juge Marc Sugnaux, Président du Tribunal cantonal élu, au nom du Grand Conseil, je vous félicite. Je vous remercie vivement pour votre engagement et vous souhaite beaucoup de satisfaction durant cette année, qui s'annonce importante pour vous. Le Grand Conseil vous accorde toute sa confiance dans la responsabilité que vous aurez de présider le Tribunal cantonal fribourgeois en 2023.

Votre engagement à haut niveau au service de la justice fribourgeoise a débuté, si mes renseignements sont corrects, il y a déjà plus de 15 ans. Vous avez présidé le Tribunal d'arrondissement de la Broye dès 2007 jusqu'à votre élection au poste de juge cantonal en 2013 et vous êtes président de la Cour fiscale.

Votre travail à la Justice étant par déontologie non politisé, vous êtes toutefois le premier juge membre des Verts à présider le Tribunal cantonal.

Est-ce le hasard du calendrier ou une planification subtilement orchestrée? Je n'en pense rien si ce n'est que je penche plutôt vers la première explication. En tous cas, je constate que votre élection coïncide parfaitement avec notre responsabilité et l'engagement toujours plus indispensable envers la durabilité, notre environnement et notre planète.

Monsieur le Président du Tribunal cantonal élu, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre fonction durant votre année de présidence.

Félicitations.

> La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
